

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Projet PARSTAT

Avec l'appui d'AFRISTAT et de DIAL

ENQUETE 1-2-3 :

**PREMIERS RESULTATS DE L'ENQUETE EMPLOI
(PHASE 1)**

Juillet 2003

AVANT-PROPOS

Des investigations réalisées dans les Etats membres de l'UEMOA en 1996 ont montré que les systèmes statistiques nationaux (SSN) souffraient de plusieurs maux dont l'irrégularité et des retards importants dans la production des statistiques de base et le manque de comparabilité des statistiques produites. Dans la mesure où la surveillance multilatérale devant assurer la convergence des politiques économiques devrait s'appuyer sur des SSN performants, cet objectif était difficilement réalisable. Suite à ce diagnostic, la Commission de l'UEMOA a conçu en 1997 le Programme régional d'appui à la statistique (PARSTAT). Une requête a été alors transmise à l'Union européenne qui a accepté de financer ce programme. Ce dernier a été conçu autour de sept volets dont trois (Comptes nationaux, Indice des prix en Guinée Bissau et Secteur informel et emploi en milieu urbain) ont été confiés à l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

Le volet "Secteur informel et emploi en milieu urbain" du PARSTAT a comme objectifs :

- fournir des informations de première main sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- fournir des informations de base, en particulier sur les agrégats des unités de production informelles pour l'élaboration des comptes nationaux ;
- aider les Etats membres à mettre en place des dispositifs permanents de suivi de l'emploi et du secteur informel.

Pour atteindre ces objectifs, il a été retenu de réaliser dans chacune des principales agglomérations de sept des huit pays de l'UEMOA (à l'exception de la Guinée Bissau) une enquête de type 1-2-3, enquête en trois phases consistant en une enquête emploi (phase 1), une enquête secteur informel (phase 2) et une enquête sur les conditions de vie des ménages (phase 3).

Les activités du PARSTAT ont commencé en avril 2001. L'enquête emploi d'Abidjan, dont l'Institut National de la Statistique (INS) a l'honneur de mettre les présents résultats à la disposition des utilisateurs, s'est déroulée sur le terrain en mai/juin 2002.

La réussite de cette opération est le fruit d'une collaboration technique entre plusieurs institutions : INS, DIAL et AFRISTAT et du soutien financier de l'Union européenne à travers la Commission de l'UEMOA.

Ainsi, l'INS remercie l'Union européenne et la Commission de l'UEMOA pour leur appui constant à la statistique africaine en général et à l'appareil statistique de Côte d'Ivoire en particulier. Les mêmes remerciements s'adressent à AFRISTAT qui assure la coordination technique du PARSTAT et à DIAL qui collabore avec AFRISTAT dans ce projet.

Les remerciements spécifiques s'adressent à tous les experts d'AFRISTAT, de DIAL et de l'INS qui ont contribué à la réussite de cette opération. Il s'agit notamment de **Messieurs Freeman Amegashie, Prosper Backiny-Yetna, Pierre Beziz, Siriki Coulibaly, Eloi Ouedraogo et Paul-henri Wirrankoski** d'AFRISTAT ; de **Mme Constance Torelli et Messieurs Alain Brilleau, Michel Kagan et François Roubaud** de DIAL; de **Mesdames Mélanie Loucou, Marie-France Niangoran et Messieurs Michel Amani, Charles Akpotiki, Moïse Enoh et Aboya Olivier Tanoh** de l'INS.

Le présent document a été rédigé par **Messieurs Michel Amani, Prosper Backiny-Yetna, Moïse Enoh et Aboya Olivier Tanoh** et a été relu par **François Roubaud**.

Le Directeur Général de l'INS

Mathieu MELEU

TABLE DES MATIERES

RESUME	4
I. SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	6
LA POPULATION PAR AGE.....	6
LA RELIGION	7
LA DYNAMIQUE MIGRATOIRE.....	7
LA SCOLARISATION.....	8
LA COMPOSITION DU MENAGE.....	10
II- L'ACTIVITE	11
LES TAUX D'ACTIVITE.....	11
QUI SONT LES INACTIFS.....	12
III. LE CHOMAGE	13
PROFILS DES TAUX DE CHOMAGE	13
QUI SONT LES CHOMEURS ?.....	14
CARACTERISTIQUES ET DUREE DU CHOMAGE.....	16
MODE DE RECHERCHE D'EMPLOI.....	16
LE TYPE D'EMPLOI RECHERCHE	17
PRETENTIONS SALARIALES DES CHOMEURS	17
IV- STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS.....	18
LE TAUX DE SALARISATION.....	18
STRUCTURE DES EMPLOIS	18
DYNAMIQUE DES EMPLOIS SUR LONGUE PERIODE	21
LA PLURI-ACTIVITE.....	22
V- REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITION D'ACTIVITE.....	23
LES REVENUS DU TRAVAIL DANS L'EMPLOI PRINCIPAL	23
HORAIRES DE TRAVAIL ET SOUS-EMPLOI.....	26
CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS DES TRAVAILLEURS DEPENDANTS	27
VI- INSERTIONS DES MENAGES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI.....	28
ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE DES MENAGES	28
VII.- CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES	31
CONDITIONS D'HABITATION ET CATEGORIES DES MENAGES	32
LE STATUT D'OCCUPATION	33
VIII.- TRAJECTOIRE ET PERSPECTIVES.....	34
LA MOBILITE SOCIALE ENTRE GENERATIONS.....	34
LA MOBILITE PROFESSIONNELLE.....	36
LE TYPE D'EMPLOIS DESIRES PAR LES JEUNES GENERATIONS	37

**L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES CONDITIONS D'ACTIVITE
DANS L'AGGLOMERATION D'ABIDJAN
ENQUETE 1-2-3**

Premiers résultats de la phase 1 sur l'emploi, 2002.

RESUME

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 (enquête emploi 2002) révèle le contexte général et les traits saillants de l'activité et du chômage dans l'agglomération d'Abidjan.

Au second trimestre 2002, la population (non compris les personnes du corps diplomatiques et des organisations internationales) des ménages ordinaires de la ville d'Abidjan est estimée selon les résultats de l'enquête à 3 046 000 personnes dont 50,6% de femmes. Cette population présente les caractéristiques propres aux villes des pays en développement avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen y est de 22,5 ans et près de la moitié (46,3%) des habitants a moins de 20 ans.

L'agglomération d'Abidjan est une ville cosmopolite dont la composition ethnique et par nationalité résulte d'une très forte dynamique migratoire. Ces migrations s'observent à deux niveaux : une migration interne qui concernent les populations des différentes localités ivoiriennes qui ont convergé vers la capitale et une migration internationale qui représente 25,6% des personnes ayant migré. Les migrants internes proviennent de toutes les régions de la Côte d'Ivoire quand les migrants internationaux proviennent essentiellement des pays de l'UEMOA.

Malgré la crise économique qui a frappé le pays depuis les années 1980, **l'Etat ivoirien a fourni des efforts remarquables en matière d'éducation.** Ainsi, près de 62,8% de l'ensemble des abidjanais ont fréquenté l'école et cette proportion atteint près de 72,1% chez les 6 ans et plus (âge théorique d'entrée à l'école primaire). La proportion des personnes non scolarisées diminue des générations les plus anciennes aux générations les plus jeunes. **Par ailleurs, les gains réalisés en matière d'éducation ont plus profité aux femmes, même si les hommes conservent l'avantage. Ainsi, le taux de fréquentation scolaire des femmes a été multiplié par quatre en l'espace de 50 ans.** Toutefois, cet effort remarquable en matière de fréquentation scolaire ne s'est malheureusement pas accompagné d'un allongement de la durée de la scolarité (nombre d'années d'étude réussies) des personnes ayant effectivement fréquenté l'école. Le nombre moyen d'années d'étude réussies a été au moins stable, voire en régression (autour de 9 ans).

La capitale économique compte environ 1 517 000 actifs (chômeurs ou au travail) sur une population totale de 2 329 000 personnes âgées de 10 ans et plus, soit un taux d'activité global de 65,1%. Une analyse en fonction du genre et de l'âge montre d'une part que les taux d'activités masculins sont globalement supérieurs aux taux féminins et d'autre part que les taux d'activité épousent les étapes successives du cycle de vie. Concernant ce second point, les taux d'activité sont faibles avant l'âge de 15 ans, ils augmentent constamment jusqu'à l'âge de 40 ans avant d'amorcer une baisse. **Par ailleurs, il est intéressant de noter que si les taux masculins sont globalement supérieurs aux taux féminins, les femmes entrent beaucoup plus tôt sur le marché du travail et en sortent plus tard.** En effet, avant l'âge de 20 ans et à partir de 65 ans, les taux d'activité des femmes sont plus élevés que ceux des hommes. Ce phénomène est à mettre en relation avec l'arrêt plus précoce des études de la part des femmes.

Le chômage (au sens du BIT) affecte globalement 13,5% de la population active, soit 205 000 personnes. Le chômage frappe surtout les jeunes, les taux les plus élevés étant constatés dans la classe d'âge 20-29 ans. La difficulté des chômeurs à s'insérer sur le marché du travail se manifeste également par la durée moyenne du chômage (4,25 ans). Le taux de chômage élevé parmi les jeunes s'explique d'une part par une contraction de la demande dans le secteur public et d'autre part, du fait des exigences des chômeurs (choix des secteurs d'activité, niveau de rémunération, etc.) qui sont incompatibles avec les réalités du marché du travail.

Au sein de la population active d'Abidjan, 1 311 000 personnes exercent un emploi dont 40,8% de salariés. L'âge moyen des travailleurs est de 31,4 ans, ils ont en moyenne 5 ans d'étude, 5,5 ans d'ancienneté pour un revenu mensuel moyen de 71 000 Fcfa. Ces emplois peuvent être regroupés autour de trois secteurs d'activité.

Le secteur public (administrations et entreprises publiques) emploie 6,6% des actifs occupés. **Ce secteur par rapport aux autres** (entreprises privés formelles, entreprises privées informelles et entreprises associatives) **est celui où le niveau de qualification (proportion de cadres) et l'ancienneté sont les plus élevées. Le revenu mensuel moyen dans le secteur public occupe le haut de la hiérarchie salariale (221 000 Fcfa par mois dans l'administration et 256 000 Fcfa dans les entreprises publiques).** De plus, c'est le secteur où les incitations au travail hors salaires (prestations sociales, congés payés, primes diverses, etc.) sont les plus fréquentes. Cependant, le vieillissement progressif des salariés du secteur public suite au gel des embauches, pose un grave problème d'équité sociale et d'efficacité économique, auquel il convient de remédier rapidement.

Le secteur privé formel (entreprises privées et entreprises associatives) regroupe 18,5% de la main-d'œuvre. Les caractéristiques de ce secteur se rapprochent quelque peu de celles des entreprises "modernes" des pays industrialisés. Par bien des aspects (qualification, ancienneté, revenu, protection sociale), la main-d'œuvre de ce secteur occupe une place intermédiaire entre le secteur public et le secteur informel. **Le revenu mensuel est de 146 000 Fcfa dans les entreprises privées et de 96 000 Fcfa dans les entreprises associatives.**

Le secteur informel, qui occupe trois-quart des actifs est de loin le premier employeur de la capitale économique. Toutefois, ses emplois sont plutôt précaires. S'il s'agit d'emplois permanents, force est de constater que moins d'un salarié sur quatre a un contrat de travail et moins d'un sur cinq a un bulletin de paie. **Le revenu mensuel moyen qui s'élève à 40 000 Fcfa est à peine supérieur au salaire minimum (36 000 Fcfa).** De plus, les avantages autres que le salaire y sont quasi-inexistants.

Le volume horaire hebdomadaire moyen de travail est assez élevé, 47,9 heures. Cependant, 13,3% des actifs occupés travaillent moins de 40 heures par semaine contre leur gré et sont donc en situation de sous-emploi visible. D'autres formes de sous-emploi sont intéressantes à appréhender. En particulier le sous-emploi invisible traduit une productivité du travail faible. Il est mesuré par la proportion de personnes ayant moins que le salaire minimum. Cette forme de sous-emploi frappe la moitié des actifs occupés. En définitive, les différentes formes de sous-emploi (chômage, visible, invisible) affecte 60,3% de la population. **Ainsi, le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail.**

Afin de compléter les analyses précédentes, les questions d'insertion sur le marché du travail peuvent également être traitées au niveau des ménages. Pour ce faire, une typologie en quatre classes qui se fonde sur le secteur d'activité du chef de ménage (public, privé formel, privé informel, inactif/chômeur) a été élaborée. **Il apparaît que dans une certaine mesure, les autres membres du ménages arrivent à s'insérer d'autant mieux sur le marché du travail que le chef de ménage est lui-même dans une position favorable.** En effet les membres secondaires des "*ménages publics* (ceux dont le chef de ménage exerce dans le secteur public) " ont dix fois plus de chances à s'insérer dans le secteur public et deux fois plus dans le secteur privé formel que les membres des "*ménages informels* (ceux dont le chef de ménage exerce son activité dans l'informel)". De plus, le revenu mensuel moyen des premiers est 1,7 fois plus élevé que celui des seconds. Toutefois, le chômage et l'informalisation affectent indifféremment les membres de toutes les catégories de ménage.

On notera finalement un profond désajustement entre les préférences en matière d'emploi et les opportunités réelles sur le marché. Ainsi, lorsqu'on interroge les jeunes de 15 à 24 ans sur leurs projets professionnels, 27% déclarent vouloir intégrer l'administration publique, alors qu'en 2001-2002, celle-ci n'a créé qu'à peine 4% des emplois nouveaux. De la même façon, 36% désirent devenir cadres (moyens ou supérieurs) contre seulement 8% de postes effectivement ouverts. Les attentes et les espoirs des jeunes en matière d'emploi seront nécessairement déçus, et les nouvelles générations seront confrontées à de sévères désillusions, qui si elles ne sont pas corrigées, pourraient être porteuses de tensions sociales accrues.

En conclusion, **l'enquête restitue l'image d'un marché du travail en profonde difficulté caractérisé par un chômage important, un sous-emploi massif, une forte concentration de revenus faibles et un profond désajustement entre les réalités du marché du travail et les projets professionnels des jeunes.**

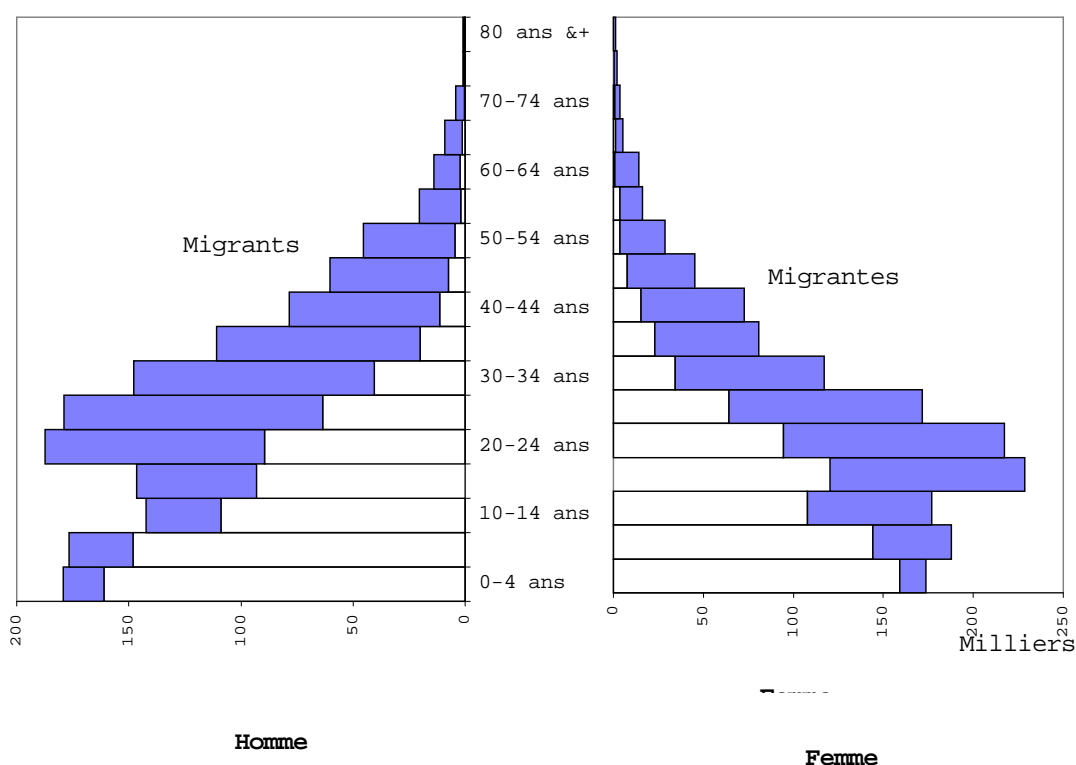
I. SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

La population par âge

La population des ménages ordinaires de l'agglomération d'Abidjan compte 3 046 000 personnes au second trimestre 2002 dont près de la moitié pour les seules communes de Yopougon et d'Abobo, les deux plus grosses communes d'Abidjan. Les femmes sont légèrement en plus grand nombre que les hommes, elles représentent 50,6% de l'ensemble. Cette surreprésentation féminine n'est pas dû au phénomène migratoire. En effet, lorsqu'on considère les natifs, la proportion des femmes monte à 51,4%.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques propres aux villes des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen y est de 22,5 ans. Presque la moitié (46,3%) des habitants a moins de 20 ans, tandis que seulement 1,8% a plus de 60 ans. La jeunesse de la population est encore plus marquée chez les natifs, (dont 70% ont moins 20 ans), et chez le genre féminin qui ont un âge moyen de 21,7 ans contre 23,5 ans pour les hommes.

Graphique 1.1 : La pyramides des âges



La religion

Au sein de la population abidjanaise, les musulmans représentent 39,2%. Ce chiffre tombe à 29,4% lorsque l'on considère la sous-population des personnes de nationalité ivoirienne. La religion chrétienne (catholique et protestant) concentre 39,6% des habitants pour l'ensemble, et monte à 46% pour la population ivoirienne. Les étrangers des pays de l'UEMOA sont musulmans dans 74,4% des cas. Ils proviennent surtout des pays limitrophes notamment le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Les ressortissants de ces trois pays totalisent à eux seuls le tiers des musulmans vivant dans la capitale économique.

La dynamique migratoire

L'agglomération d'Abidjan se caractérise par une très forte hétérogénéité ethnique, ce qui vérifie bien son aspect carrefour et plaque tournante de l'économie pour les populations aussi bien ivoiriennes que pour celles des pays ouest africains. Le groupe Akan est le plus représenté (34,1%), mais il faut préciser qu'Abidjan est située dans la région des lagunes dont la population originaire se rattache au groupe Akan.

En fait, la composition ethnique et par nationalité de l'agglomération est fortement conditionnée par la dynamique migratoire vers la capitale. Cette dynamique migratoire s'observe à deux niveaux : une migration interne concernant les populations des différentes localités ivoiriennes qui ont convergé vers la capitale et une migration internationale qui représente 25,2% des personnes ayant migré.

S'agissant de la migration interne, 44,2% des personnes qui sont arrivées à Abidjan sont les Akans. Cependant, les migrants internes proviennent d'un partout en Côte d'Ivoire. Les régions qui y pourvoient le plus sont la Vallée du Bandama (10,7%), les Lagunes (9,2%), l'Agneby (7,6%), le N'zi Comoé (7,1%), le Haut Sassandra (5,9%) et les Montagnes (6%).

Les étrangers, avec une proportion de 23,8% sont très présents. Ils proviennent en grande majorité de leurs pays d'origine (50,5%), ou sont les migrants de seconde génération (né à Abidjan). La migration des étrangers d'une région de la Côte d'Ivoire sur Abidjan apparaît comme un phénomène très limité (4,8%). Parmi les étrangers qui sont des migrants direct (non nés à Abidjan), les Burkinabé tiennent la première place, et représentent un peu plus d'un tiers des migrants, suivi des maliens qui en représentent 18,4%. En réalité, même la migration internationale est une migration de proximité puisque trois migrants sur quatre proviennent des pays de l'UEMOA.

La migration vers Abidjan est avant tout un phénomène urbain puisque seulement 15,5% des migrants internes résidaient en zone rurale juste avant leur arrivée. Ce sont les villes secondaires qui alimentent le plus gros contingent de migrants. Un peu plus d'un migrant sur quatre provient d'un chef lieu de région, tandis que 48,3% sont issus d'un chef lieux de département et 8,4% d'une commune urbaine.

La principale raison qui motive la migration est le désir de rejoindre sa famille. Si cette dimension de regroupement familial est mise en avant par 44,6% des migrants, elle concerne avant tout les femmes. En second lieu vient la recherche d'emploi (36,6%), qui motive plus particulièrement les hommes, avec 52,6%. Pour ces derniers, l'agglomération d'Abidjan attire, soit par les opportunités d'emploi qu'elle semble pouvoir procurer, soit qu'elle offre effectivement, notamment sous la forme d'une affectation (secteur public).

Enfin, les migrants invoquent les possibilités d'y poursuivre les études (13,8%), marquant ainsi le poids des infrastructures scolaires et universitaires concentrées dans la capitale.

La scolarisation

Sur l'ensemble de la population, 62,8% des personnes ont fréquenté l'école. Cette proportion atteint 72,1% chez les 6 ans et plus (âge théorique d'entrée à l'école primaire). Sur longue période, la fréquentation scolaire s'est beaucoup améliorée. En effet, la proportion de ceux qui ont été ou qui vont encore à l'école est de 81,0% dans la classe d'âge des 10-14 ans, tandis qu'elle est de 70,4% chez les 30-34 ans, 62,5% pour les individus âgés de 45-49 ans, 46,4% pour ceux de 55-59 ans et 33,4% pour ceux de 60 ans et plus. Ces résultats traduisent le fait qu'en Côte d'Ivoire, c'est après l'indépendance que les infrastructures scolaires et universitaires ont commencé à être véritablement développées.

Il convient donc de souligner les efforts remarquables effectués par l'Etat ivoirien en matière d'éducation depuis l'Indépendance, et ce malgré de la crise économique qui a frappé le pays depuis les années 1980. Le système scolaire a réussi à enrôler des classes de plus en plus nombreuses, même s'il faut reconnaître que la qualité de l'enseignement s'est probablement dégradée (effectifs pléthoriques des classes).

Par ailleurs, les gains réalisés en matière d'éducation ont particulièrement été profitables aux femmes, même si le taux de scolarisation des hommes reste supérieur au leur. Le taux de fréquentation scolaire des hommes a doublé sur une cinquantaine d'années, passant de 47,1% pour les individus de 60 ans et plus à 91,4% pour ceux de 10-14 ans. Pour les femmes par contre, ce taux a été multiplié par quatre, de 17,9% à 72,7% pour les mêmes tranches d'âge.

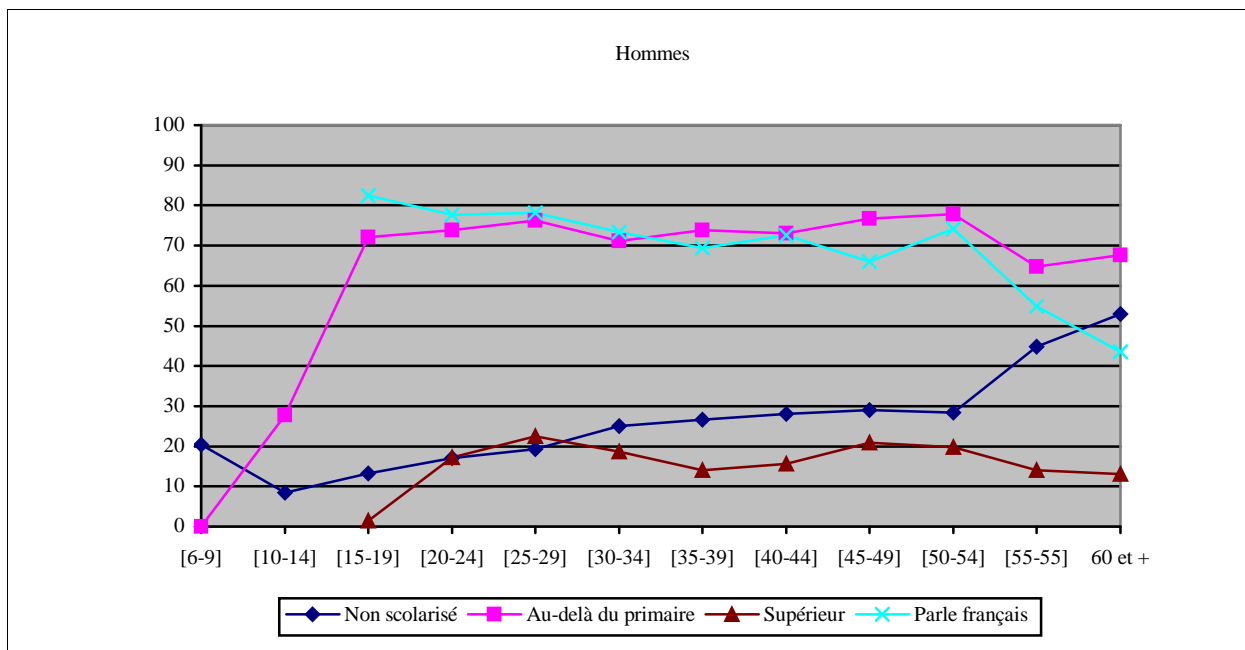
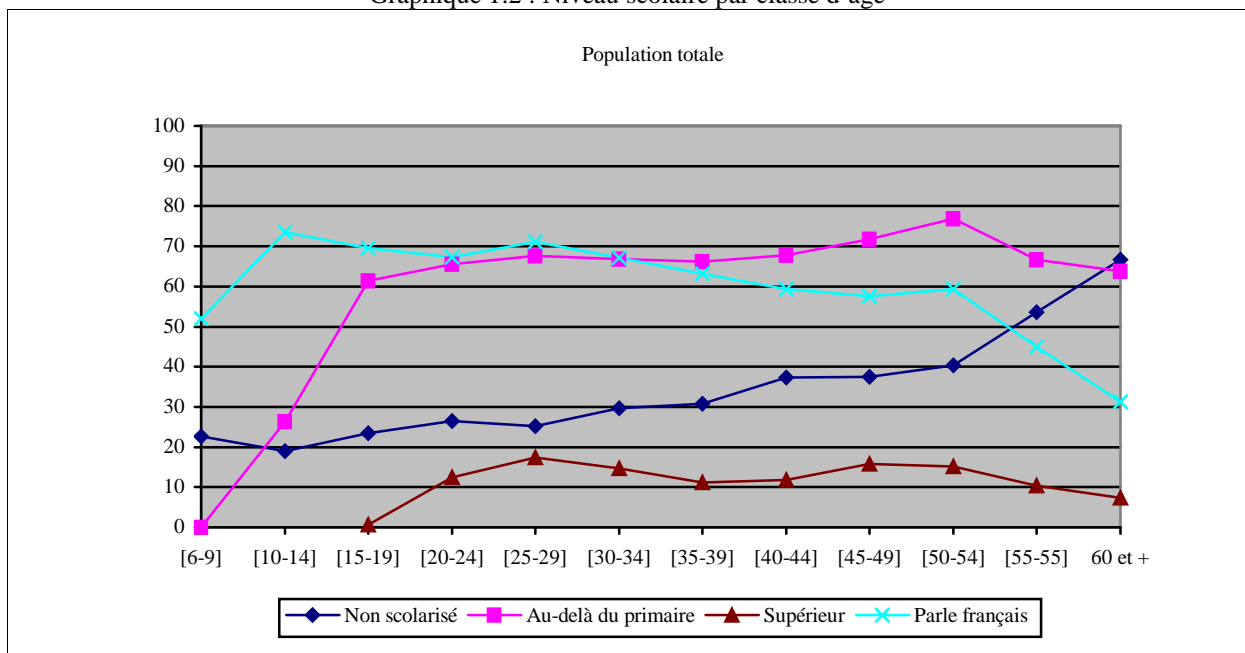
Toutefois, cet effort remarquable en matière de fréquentation scolaire ne s'est malheureusement pas accompagné d'un allongement de la durée de la scolarité (nombre d'années d'étude réussies) des personnes ayant effectivement fréquenté l'école, tout au moins sur une période relativement récente. Si on considère les individus de plus 25 ans qui pour leur grande majorité ont arrêté leurs études, le nombre moyen d'années d'études de la génération âgée de 25-29 est de 8,8 ans tout comme celle des 40-49 ans alors qu'elle est de 9,8 ans pour les 50-54 ans. Evidemment, si on prolongeait aux individus au-delà de 70 ans, on relèverait un certain gain, mais trop éloigné dans le temps.

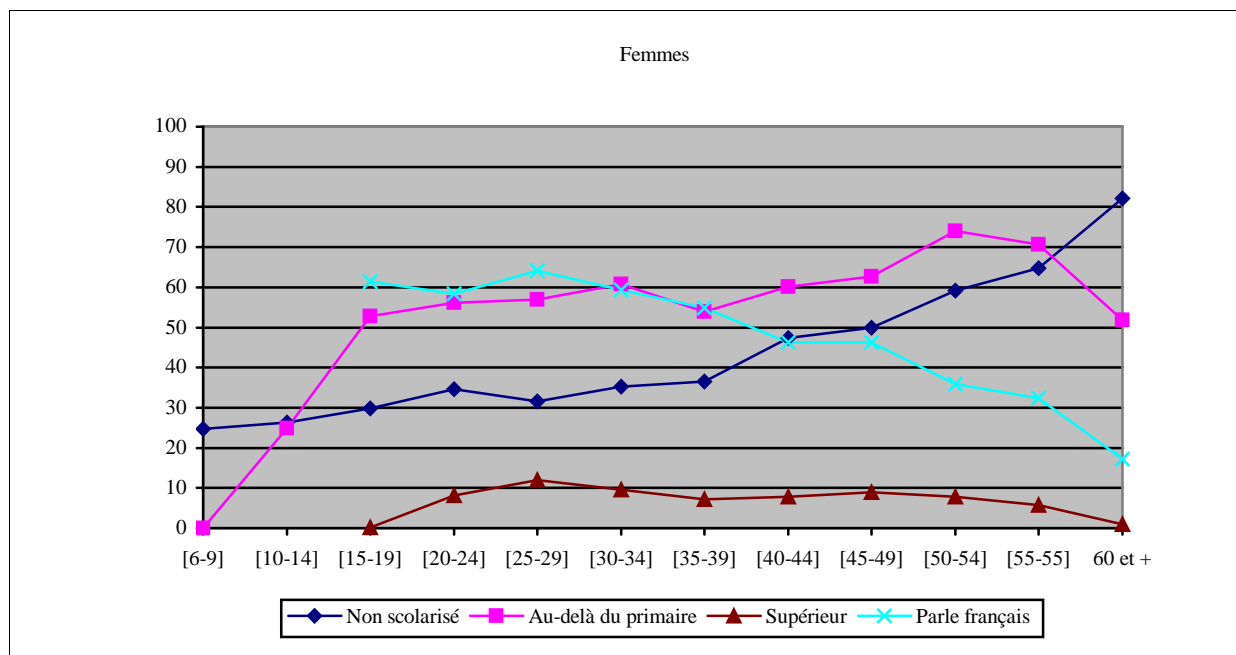
Le phénomène déscolarisation ou de non-scolarisation jette une autre ombre sur ce bilan. Dans la classe d'âge 6-9 ans, 22,8% ne vont pas à l'école. Cela signifie que 65 000 enfants ne sont pas scolarisés, et certains d'entre eux ne connaîtront probablement jamais le chemin de l'école. Cette proportion passe à 23,4% dans la classe 15-19 ans, et touche plus particulièrement les filles. Dans la majorité des cas, c'est le manque d'argent de la famille qui a conduit à la non-scolarisation ou à l'abandon scolaire (68,6%).

En 2002, Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, se caractérise par un rôle relativement important du secteur privé éducatif. Au sein de la sous-population des personnes ayant fréquenté l'école, un peu plus d'une personne sur cinq déclare y avoir effectué au moins sa dernière année d'études (5,8% dans les écoles confessionnelles et 15,6% dans les écoles privées non confessionnelles). **De plus, on observe un progrès peut-être lent, mais constant de la place du secteur privé.** En effet, la proportion de ceux qui y ont effectué au moins leur dernière année d'étude est passé d'une personne sur dix pour la

génération des 60 ans et plus à une personne sur quatre parmi les plus jeunes (6-9 ans). En outre, le secteur privé est présent à tous les niveaux du système éducatif; 14% des personnes ayant été à l'école ou y étant encore au niveau primaire, 23% au secondaire et 30% au supérieur déclarent y avoir effectué leur dernière année d'étude. Il est particulièrement intéressant de noter qu'au niveau primaire, ce secteur prend de l'importance au fil des ans puisque 4,3% seulement des 40-44 ans ont fréquenté l'école privé au niveau du primaire, contre 7,7% des 20-24 ans et 25,2% des 6-9 ans. **Ainsi, l'école privée semble de plus en plus suppléer aux problèmes de sureffectifs de l'école primaire publique.** L'école privée est également spécialisée vers l'enseignement supérieur professionnel (17,4%) pour les cycles de BTS, d'ingénieurs, etc.

Graphique 1.2 : Niveau scolaire par classe d'âge





Le taux d'alphabétisation, qui mesure le nombre de personnes qui savent lire et écrire est de 56,2% à Abidjan. Il passe à 65,2 % lorsqu'on ne retient que la population de 15 ans et plus. Ce taux varie en fonction du sexe et de l'âge. D'abord le taux d'alphabétisation des hommes de 15 ans et plus (74,1%) est supérieur de près de 18 points à celui des femmes de la même tranche d'âge (56,3%). Ensuite, on relève une amélioration de l'alphabétisation sur longue période. Le taux est passé de 31,2% pour les individus de 60 ans et plus à 59,3% pour ceux de 40-44 ans et à 69,6 pour ceux de 15-19 ans.

Une analyse plus poussée par sexe montre que les progrès réalisés en matière d'alphabétisation sont encore plus remarquables pour les femmes. En fait, ils sont simplement compatibles avec ceux réalisés en matière de fréquentation scolaire. En effet, quand on compare le taux d'alphabétisation des hommes de 60 ans et plus à celui de ceux de 15-19 ans, on constate que le dernier est moins du double du premier. Par contre pour les femmes, le taux d'alphabétisation a été multiplié par 3,5 sur la même période.

La composition du ménage

La taille moyenne des ménages ordinaires à Abidjan est de 4,5 personnes, soit un total de 673 000 ménages. Cette moyenne présente une forte hétérogénéité. Ainsi, 18,0% des ménages sont constitués par une seule personne (ménages unipersonnels), tandis qu'à l'autre extrémité, 8,6 % comptent 10 personnes ou plus.

Une typologie de la composition des ménages montre que le modèle de la famille nucléaire n'est pas prédominant. En effet, moins du tiers (31,1%) des ménages est constitué d'un couple avec un ou plusieurs enfants. Ce sont les ménages élargies qui sont les plus représentés avec 50,6% des ménages. Il est intéressant de relever que c'est surtout dans les ménages dont le chef est une femme que le phénomène est plus pointu.

Près de 19,4% des ménages sont dirigés par une femme. De plus, le sexe du chef de ménage constitue un facteur déterminant de la composition des ménages. Ainsi, les femmes sont à la tête de 21% des ménages unipersonnels, et de près de 60,4% des ménages

monoparentaux. Par ailleurs, lorsque le chef de ménage est marié, il est très rare que la femme soit désignée comme chef de ménage. Enfin, il faut soulever l'importance numérique des ménages monoparentaux (19,5% des ménages). Lorsque le chef de ménage est une femme, le ménage est presque systématiquement monoparental, avec les conditions de précarité qui en découlent.

Tableau 1.1 : Type de ménage suivant le sexe du chef

	Unipersonnel	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Nucléaire mono parental	Monoparental élargie	Elargie	Total
Homme	17,9	5,8	25,3	2,4	7,2	41,4	100
Femme	19,7	-	0,2	21,0	39,6	19,5	100
Total	18,2	4,7	20,4	6,0	13,5	37,2	100

II- L'ACTIVITE

La population active est l'ensemble des personnes engagées sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeurs).

Sur une population potentiellement active (c'est-à-dire les individus âgés de 10 ans et plus) de 2 329 000 personnes, la Capitale économique compte 1 517 000 actifs, soit **un taux d'activité global de 65,1%**. Ce taux d'activité monte à 72,9% si l'on considère la population potentiellement active âgée de 15 ans et plus.

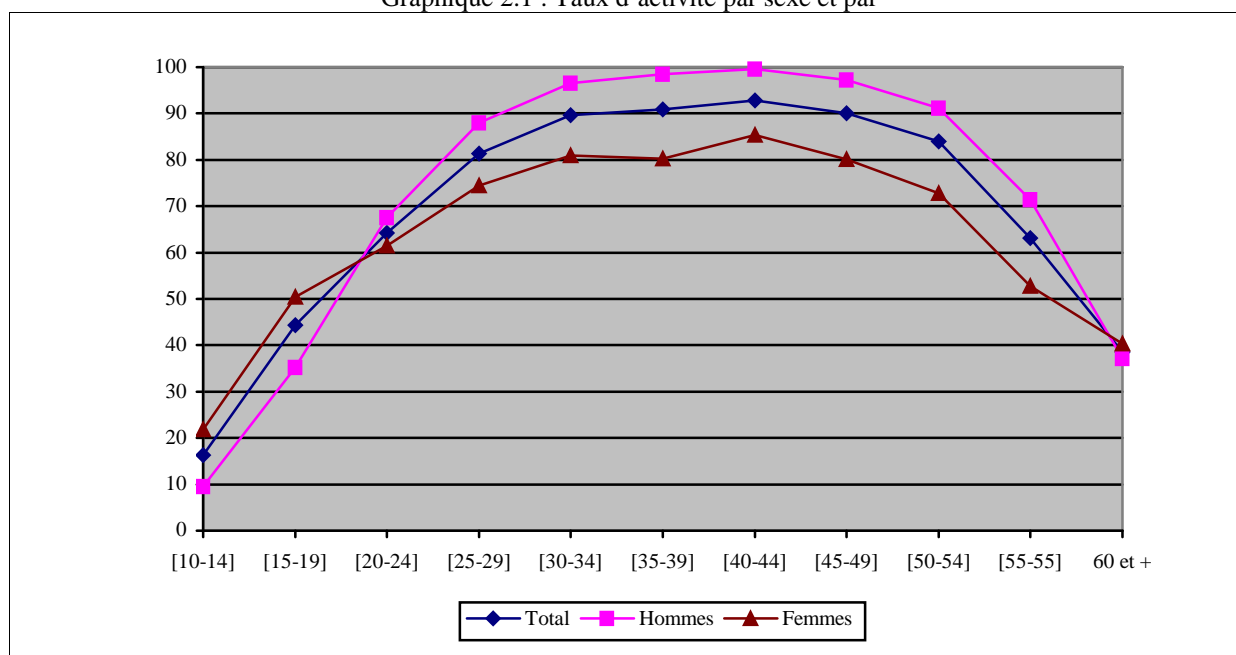
Les taux d'activité

Le taux d'activité global varie en fonction des caractéristiques des individus, notamment du sexe et de l'âge. En premier lieu, les hommes enregistrent un taux d'activité de 10 points supérieur à celui des femmes (respectivement 70,5% et 60,4%). Ceci traduit le rôle social joué par chacun des deux genres, les femmes se partageant entre deux fonctions : la prise en charge de la reproduction interne des unités familiales et une contribution importante au revenu des ménages à travers l'exercice d'une activité économique. D'ailleurs les femmes actives passent en moyenne 15 heures par semaine à effectuer des travaux domestiques en plus de leur emploi. Au total, la capitale économique de la Côte d'Ivoire se caractérise par un fort taux d'activité global et par des écarts entre hommes et femmes plutôt faibles comparativement aux standards internationaux. Pour comparer avec des pays de même niveau de développement, les écarts hommes/femmes étaient de près de 20 points au Cameroun en 1994.

Tableau 2.1 : Taux d'activité par sexe et par âge

Sexe	10 - 29	30 - 49	50 ans et plus	Total
Hommes	60,5	89	70,5	70,5
Femmes	55,7	72	60,4	60,4
Total	57,9	81,1	63,3	65,4

Graphique 2.1 : Taux d'activité par sexe et par



En second lieu, le taux d'activité épouse les étapes successives du cycle de vie. Les taux croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire pour s'intégrer à la vie professionnelle. Le maximum est atteint entre 40-44 ans, avec un taux d'activité global de 82,7% dont 89,9% pour les hommes et 75,3% pour les femmes. A partir de cet âge, les taux d'activité refluent lentement, pour s'effondrer à partir de 65 ans. Si les taux d'activité ont toujours le même profil en fonction de l'âge quel que soit le sexe, **il est intéressant de noter que les femmes entrent beaucoup plus tôt sur le marché du travail et en sortent plus tard**. En effet, avant l'âge de 20 ans et à partir de 65 ans, le taux d'activité des femmes est supérieur à celui des hommes. Ce phénomène est en particulier en relation avec l'arrêt plus précoce des études de la part des femmes.

Un autre indicateur du cycle de vie des individus est saisi par le statut au sein des ménages. Ce sont les chefs de ménages qui enregistrent les taux d'activité les plus élevés (90,9%), les enfants de ces derniers les taux les plus faibles (38%), tandis que les conjoints et les autres membres du ménage ont des positions intermédiaires respectivement 71,4% et 61,1%.

Qui sont les inactifs

Les deux grands groupes d'inactifs sont les jeunes en cours de scolarité (57,5%) et les femmes au foyer (15,2%). Le pourcentage des retraités est négligeable (3,9%). Dans 92,2% des cas, ces inactifs sont pris en charge par d'autres personnes, principalement des membres de leur famille (au sens large). Ceci montre la prédominance des formes de solidarité familiale sur la protection sociale institutionnelle à Abidjan.

Une autre caractéristique majeure de la population inactive à Abidjan provient du fait que 68% ont choisi ce statut de façon volontaire (soit qu'ils considèrent ne pas être en âge de travailler, ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre). Cependant **pour 263 000 personnes, l'absence d'activité correspond en fait à une forme chômage déguisé**, soit

qu'elles se soient retirées du marché du travail parce qu'elles ne pensent pas pouvoir obtenir d'emploi compte tenu de la situation économique dégradée, ou de leur qualification propre jugée trop faible, soit quelles attendent le résultat d'une démarche qui tarde à se concrétiser. La frontière est donc floue entre ce type d'inactifs et les chômeurs qui eux sont comptabilisés dans la population active, et dont ils partagent un certain nombre de traits dont la jeunesse.

Ce formidable volant de main-d'œuvre potentielle est une des nombreuses mesures de l'importance de l'offre de travail inemployée, susceptible d'intégrer ou de se retirer du marché du travail en fonction des signaux émis sur ce dernier (augmentation de la demande de travail, augmentation du salaire réel, etc.). Leur présence laisse supposer que le nombre d'emplois à créer pour résorber le chômage serait bien plus élevé que le nombre de chômeurs, compte tenu de la flexion probable des taux d'activité.

III. LE CHOMAGE

Le chômage est un des indicateurs des tensions sur le marché du travail, marquant le déséquilibre entre l'offre et la demande. La crise économique qui frappe de plein fouet la Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980 touche durement la capitale économique puisque le taux de chômage y atteint 13,5% de la population active. Un actif sur sept, soit 205 000 personnes sont sans emploi à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler. Ce taux monte d'ailleurs à 18,2% si l'on considère la population de 15 ans et plus. Ce résultat montre en particulier que la capacité d'absorption du secteur informel a atteint ses limites bien qu'il ait été le principal pourvoyeur d'emplois au cours de la dernière décennie.

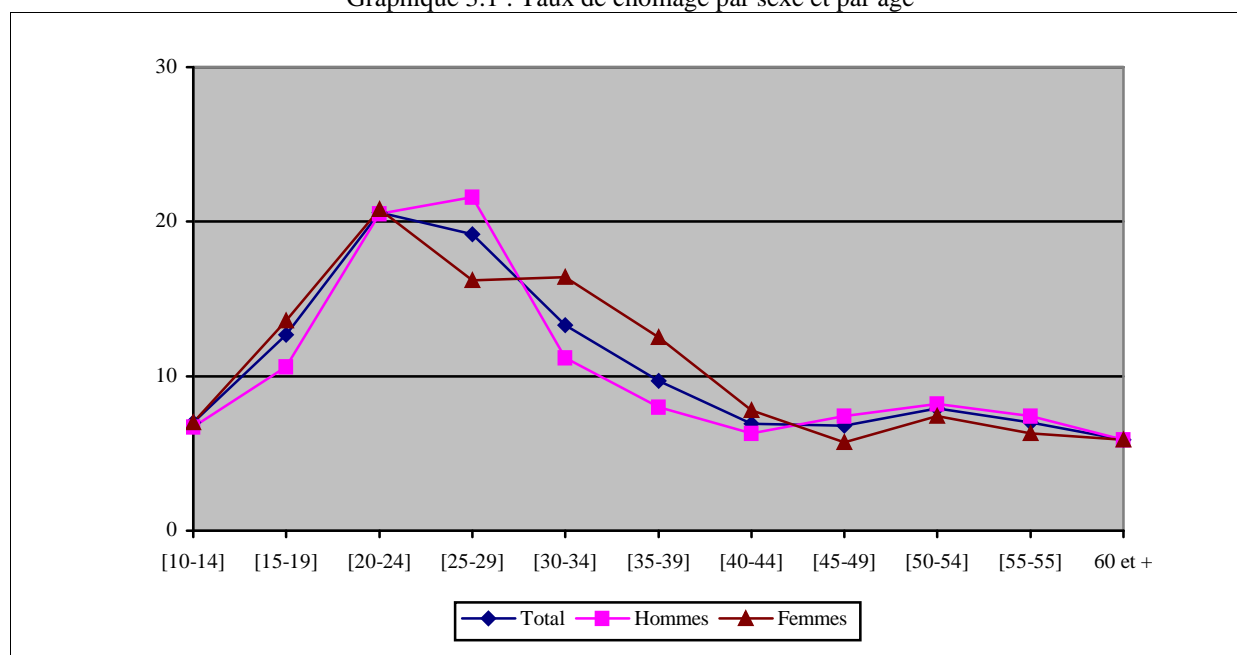
Profils des taux de chômage

Le taux de chômage marque d'importantes disparités suivant la catégorie de population considérée. Les femmes apparaissent plus vulnérables que les hommes (respectivement 14% et 13,1%). La sensibilité au chômage varie aussi fortement suivant la classe d'âge. Ainsi, ce sont les jeunes actifs entre 20-29 qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Le taux de chômage dépasse 20% chez les individus qui ont entre 20-24 ans.

Tableau 3.1 : Taux de chômage par sexe et par âge

	10-29	30-49	50 et +	Total
Hommes	19,0	8,8	7,6	13,1
Femmes	16,1	11,8	6,8	14,0
Total	17,4	10,0	7,3	13,5

Graphique 3.1 : Taux de chômage par sexe et par âge



L'analyse du profil des taux de chômage par âge met en évidence l'existence de deux modèles différents suivant l'âge. Jusqu'à 25 ans, les taux de chômage croissent pour atteindre leur plus haut niveau. A partir de 25 ans, globalement les taux baissent jusqu'à 60 ans où le taux atteint à peu près 7%. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les profils des taux de chômage selon l'âge présentent la même allure quel que soit le sexe, la différence se situant dans les niveaux atteints, le niveau de chômage des femmes étant dans l'ensemble supérieur à celui des hommes.

La position dans le ménage est aussi un facteur discriminant dans l'obtention d'un emploi. Ce sont bien sûr les membres secondaires du ménage (conjoint, enfants, autres membres du ménage) qui pâtissent le plus de la faible demande de travail. Alors que le taux de chômage des chefs de ménages, principaux pourvoyeurs de revenus des ménages est de 7,3%, celui du conjoint est de 10,2%, tandis que les enfants eux enregistrent un taux de 23,4% et les autres membres 21,3%. Il est important de souligner que le taux de chômage des chefs de ménages, reste quand même élevé et montre que la situation est particulièrement tendue dans la mesure où c'est eux qui apportent l'essentiel des revenus du ménage.

Contrairement à ce que l'on observe dans les pays développés, le diplôme n'est pas un facteur qui protège du chômage. Ce dernier tend à croître avec le niveau d'étude. Ainsi, le chômage touche 8,6% des actifs qui n'ont pas été à l'école, et 19,2% de ceux qui ont arrêté leurs études au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire général. Les actifs qui ont suivi un enseignement technique ou supérieur sont nettement plus touchés que les autres, avec des taux de chômage de 23,4% et 20,7% respectivement.

Qui sont les chômeurs ?

Les hommes sont légèrement majoritaires parmi les chômeurs (51,1%). Ils se recrutent principalement chez les jeunes, puisque 80,1% ont moins de 30 ans. Leur niveau scolaire est

relativement élevé, 56,4% ayant été au delà de l'école primaire et 16,2% ayant atteint l'université.

Les chômeurs forment une population hétérogène dans laquelle l'origine du chômage apparaît comme un facteur discriminant. Ainsi, il convient de distinguer deux types de chômeurs : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi (les "primo-demandeurs") et ceux qui ont perdu leur emploi (les "anciens occupés"). Plus de 54,1% des chômeurs sont des primo-demandeurs. Il apparaît que l'ajustement de l'emploi s'est donc fait principalement par le gel des embauches et seulement en second lieu par la compression du personnel.

Les primo-demandeurs

Cette catégorie de chômeurs qui regroupe près de 111 000 personnes dont un peu plus de la moitié (50,9%) sont des femmes, se caractérise par sa jeunesse et par un niveau d'éducation élevé. Avec un âge moyen de 24,9 ans (32,5 ans pour les autres chômeurs), et plus de 60,6% appartenant à la classe 15-29 ans, ces chômeurs sont pour la grande majorité, à la recherche de leur premier emploi à la sortie du système scolaire.

Ils sont les plus titrés, puisqu'ils jouissent d'un niveau d'études moyen de 7,8 ans, et que 22,6% ont fait des études supérieures contre 6% pour les autres chômeurs. Ce résultat n'est pas dû à un simple effet de structure puisqu'à âge égal, les primo demandeurs sont les plus diplômés, largement devant les actifs occupés et les "vrais inactifs".

Si les difficultés d'insertion sur le marché du travail se font fortement sentir chez ces jeunes diplômés (notamment à cause de la contraction du travail dans les secteurs formels, privé et public, qui avant la crise constituait leur débouché naturel), il ne faut pas négliger le fait que 40,4% des primo demandeurs n'ont pas été ou ont arrêté leurs études au cycle primaire. De plus, dans la catégorie 20-29 ans, qui constitue le gros des primo demandeurs (45%), "le taux de chômage d'insertion", (proportion des primo demandeurs dans la population active) touche 6,8% de ceux qui n'ont que le niveau du primaire et 27,7% de ceux qui ont fait le secondaire technique. Donc, même à supposer que les diplômés de l'enseignement supérieur aient arrêté leur études plus tôt, ils se seraient retrouvés confrontés à un marché du travail déjà saturé.

Les taux de chômage constatés dans la capitale économique étant élevés même pour les faibles qualification, il ne serait pas très juste d'incriminer l'inadéquation d'un système scolaire produisant des diplômés dont la qualification ne répondrait pas à la demande de travail des entreprises.

Les anciens occupés

Dans cette population, sept chômeurs sur dix qui ont perdu leur emploi ont été licenciés, le reste ayant démissionné volontairement soit parce qu'ils étaient insatisfaits des conditions de rémunérations et/ou conditions de travail non intéressantes, ou ne se plaisaient pas à leur emploi.

Ce sont surtout les salariés, et plus particulièrement les employés et ouvriers, les manœuvres (70,3%), et dans une moindre mesure les travailleurs pour compte propre (22%). Les premiers cités exerçaient dans les entreprises privés formelles. Ce sont les branches du commerce, de la restauration, des transports et des BTP qui ont le plus pâti de la récession

économique en ajustant l'emploi. L'emploi dans l'administration publique malgré les exigences des bailleurs des fonds visant à réduire les effectifs n'a pas trop souffert. Mais il faut rappeler que dans ce secteur, l'ajustement a plutôt pris la forme de gel des embauches, notamment des jeunes diplômés, qui ne trouvent plus de débouchés professionnels.

Caractéristiques et durée du chômage

la durée du chômage est particulièrement longue, puisqu'elle atteint 37 mois en moyenne. Ce chiffre doit plutôt être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un "véritable" emploi, que comme la véritable durée du chômage, où les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Mais si les chiffres de durée moyenne doivent être considérés avec réserve, ils n'en demeurent pas moins un indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou à se réinsérer sur le marché du travail.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail touchent toutes les catégories de chômeurs, aussi bien les primo-demandeurs que ceux qui ont perdu leur emploi (respectivement 40 et 36 mois), les femmes que les hommes (respectivement 40 et 37 mois), les migrants que les natifs (respectivement 58 et 53 mois), les chefs de ménages que leurs enfants (respectivement 41 et 37 mois).

Tableau 3.2 : Caractéristiques des chômeurs, et durée du chômage

	Sexe	Pourcentage	Age moyen	Nbre d'années d'études	Prétentions salariales	Durée moyenne du chômage (mois)	Chômeurs de longue durée (plus d'un an %)
Primo demandeurs	Hommes	26,6	25,0	10,0	195 000	35,7	68,7
	Femmes	27,5	24,1	5,6	100 000	37,7	74,5
Perte emploi	Hommes	24,4	34,5	6,8	138 000	39,3	71,0
	Femmes	21,6	30,5	5,0	102 000	37,0	69,8
Total		100	28,3	6,9	135 000	37,4	71,1

Mode de recherche d'emploi

Pour la grande majorité des chômeurs, la recherche d'emploi s'effectue sur une base individuelle, soit à travers la mobilisation des réseaux de solidarité familiale ou amicale (66,6%), soit en prospectant directement auprès des employeurs (16,7%). Les agences de placement (AGEPE ou autres services et les petites annonces) ne sont utilisées comme vecteur de recherche que par 6,6% des chômeurs. Les modes de recherche ne sont pas sensiblement différents selon que l'on a déjà travaillé ou non, les relations personnelles étant toujours privilégiées.

Les faibles taux d'inscription des chômeurs à l'AGEPE (Agence de promotion de l'emploi), qui n'atteignent 2%, s'expliquent principalement par la méconnaissance de cette institution par les chômeurs (56,3%). Par ailleurs, 24,1% ont une vision pessimiste sur la capacité de cette institution à leur trouver un emploi. Un sérieux effort mérite donc d'être fait par les autorités compétentes pour aider les chômeurs, notamment en matière de d'information, et de mettre en relation les offres d'emploi émanant des entreprises avec les profils des chômeurs. De plus la vision négative affichée par les chômeurs quant à la capacité de l'AGEPE à leur trouver un emploi montre que cette structure ne joue pas encore pleinement son rôle.

Le type d'emploi recherché

Dans leur majorité, les chômeurs recherchent un emploi salarié (55%), permanent à plein temps (76,8%). En moyenne, les chômeurs désirent travailler 43,7 heures par semaine. Il s'agit bien d'une population disponible pour travailler, et non d'un volant de main d'œuvre situé aux marges de l'activité économique.

La principale raison qui semble motiver ce choix est la sécurité de l'emploi et du salaire (53,5%). Ce n'est qu'en second lieu que le montant des rémunérations est invoqué (23,8%). La situation de crise semble se traduire par une certaine aversion pour le risque de la part des chômeurs, pour qui les possibilités de promotion interne où l'espérance de gains supérieurs comme salarié, ne constituent pas une motivation essentielle. Ainsi, la situation dégradée que connaît le secteur informel (en termes de débouchés et de revenus) explique peut-être pourquoi seulement 10,7% des chômeurs désirent se mettre à leur compte.

Cependant, il convient de remarquer que 15% des chômeurs qui visent un emploi salarié font ce choix parce qu'ils n'ont pas pu se mettre à leur compte dans de bonnes conditions. Ce résultat tend à montrer que la condition salariale n'est pas l'ambition ultime des chômeurs et dépend fortement de la conjoncture économique.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les chômeurs ne se montrent pas toujours flexibles quant au type d'emploi recherché. En effet, 36,8% veulent travailler dans les entreprises privées (qu'elles soient grandes ou petites), et 18% seulement sont prêts à travailler dans n'importe quel type d'entreprise. Finalement, le chômage traduit la situation d'une main d'œuvre aux ambitions parfois incompatibles avec les conditions en vigueur sur le marché, plutôt que l'absence réelle d'opportunités d'emplois.

Prétentions salariales des chômeurs

Un facteur explicatif supplémentaire du chômage à Abidjan pourrait venir de prétentions salariales très élevées de la part des chômeurs, eu égard aux conditions d'embauche en vigueur. Effectivement, le revenu désiré moyen des chômeurs est supérieur à 135 000 Fcfa par mois soit un montant proche du double du revenu moyen d'activité effectivement constaté sur le marché (71 000 Fcfa).

Cependant, 79% des chômeurs se déclarent prêts à réviser à la baisse leurs prétentions si le chômage se prolonge. Malgré tout, le revenu minimum acceptable (99 000 Fcfa) reste toujours élevé en comparaison du revenu moyen effectivement payé.

Evidemment, l'explication des disparités du salaire de réservation des chômeurs demanderait à être affinée, en fonction de paramètres tels que l'expérience professionnelle, le niveau de qualification, le sexe, l'âge, et le type d'emploi désiré. Ainsi, si l'on compare les prétentions des chômeurs et les salaires du marché suivant le secteur institutionnel, on constate que les salaires de réservation sont plus faibles dans le secteur moderne (public et privé). Quant à ceux qui se déclarent indifférents au secteur d'embauche, ils revendiquent un salaire inférieur de 14% au salaire moyen constaté dans l'ensemble des secteurs.

Si le salaire de réservation des chômeurs est légèrement plus élevé que le salaire effectif moyen, c'est que les chômeurs sont proportionnellement plus nombreux à chercher

des emplois protégés dans des secteurs à forte rémunération (notamment les entreprises publiques).

Les chômeurs qui ont une expérience professionnelle dans l'emploi désiré demande spontanément un salaire de réservation supérieur de 38% à ceux de leurs homologues qui n'en n'ont pas.

A ce niveau d'analyse, il est évident que les prétentions des chômeurs sont globalement incohérentes avec la structure des rémunérations des actifs occupés. Les chômeurs ne montrent pas une flexibilité en ce qui concerne leurs exigences salariales, celles-ci étant globalement supérieur aux rémunérations de leurs homologues qui ont un emploi, ce qui pourrait constituer un facteur aggravant du chômage.

Tableau 3.3 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs

		Prétentions salariales (Fcfa par mois)	Accepte de réviser leur prétentions salariales à la baisse si le chômage se prolonge (%)	Salaire de réservation (Fcfa par mois)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Primo demandeur	Hommes	195 000	80,2	141 000	43
	Femmes	100 000	78	74 000	42
Ancien occupé	Hommes	137 000	79,8	99 000	47
	Femmes	102 000	80,5	74 000	45
Total		135 000	79	99 000	44

NB : Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau minimum en deçà duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre.

IV- STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS

Au sein de la population active d'Abidjan, 1 311 000 personnes exercent un emploi. Par conséquent, le nombre de personnes à charge par actif occupé (soit le "taux de dépendance") est de 0,82. Ce taux atteint même 0,97 lorsqu'on ne considère que les individus qui perçoivent un revenu pour leur travail. Ceci porte le nombre moyen d'actifs occupés par ménage à près de 2.

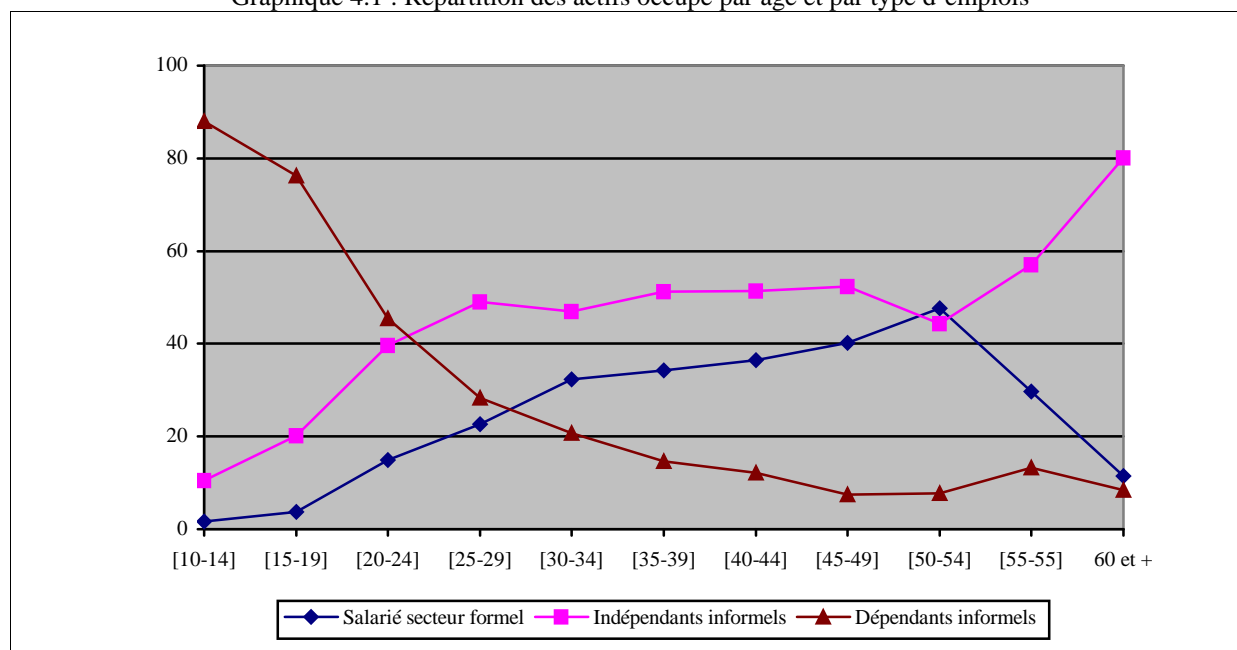
Le taux de salarisation

Le taux de salarisation qui mesure le degré de formalisation des relations du travail est à Abidjan de 40,8%, donc deux emplois sur cinq sont des emplois salariés. La faiblesse de ce taux s'explique en grande partie par le nombre important des activités indépendantes dans la capitale. Ce taux est variable en fonction du type de secteur et de main d'œuvre. Il est évidemment plus élevé sur le marché "primaire" du travail, dans le secteur formel (privé 91,8%, et public 100%), et pour le type de main-d'œuvre qui y est employé : hommes, chefs de ménages, main d'œuvre dans la force de l'âge (entre 35 et 50 ans), main d'œuvre qualifiée.

Structure des emplois

Il est intéressant d'analyser la composition de la main-d'œuvre en fonction de l'âge. Nous identifierons pour cela trois groupes : les salariés du secteur formel, les travailleurs indépendants du secteur informel (patrons et comptes propres), et les travailleurs dépendants du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux).

Graphique 4.1 : Répartition des actifs occupé par âge et par type d'emplois



Trois périodes semblent se succéder. Une première étape, jusqu'à l'âge de 25 ans environ, où la grande majorité des actifs occupés exercent dans le secteur informel, principalement comme travailleurs dépendants. La seconde étape, de 25 à 55 ans se caractérise par un mode d'insertion double : l'établissement à son propre compte et le salariat, l'emploi indépendant l'emportant néanmoins sur l'emploi salarié. La troisième étape, à partir de 55 ans est marquée par l'écrasante majorité du travail indépendant. **De fait, certains salariés qui devraient normalement prendre leur retraite semblent ne pas toujours se retirer définitivement du marché du travail, s'établissant à leur propre compte, ils viennent ainsi grossir les emplois indépendants.**

La répartition des emplois par secteur institutionnel est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs : les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel, et enfin le secteur social. C'est évidemment **le secteur informel qui occupe la première place : trois emplois sur quatre** y sont concentrés. Le secteur privé moderne vient en seconde position 17,3% des emplois. Enfin, seulement 6,6% des actifs occupés travaillent dans le secteur public (5,4% dans l'administration publique et 1,1% dans les entreprises publiques). Il convient donc de noter la prédominance du secteur privé (plus de neuf emplois sur dix).

Les emplois publics sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes puisque 95% de ces emplois sont dans les services. Par ailleurs si l'on considère l'ensemble des emplois des branches industrielles, on notera que 17,5% d'entre eux se retrouvent dans les entreprises publiques, soit une proportion proche à la moyenne de l'ensemble du marché du travail (19,7%).

Ce secteur absorbe un grand nombre d'emplois qualifiés, puisque près de 44% des cadres y travaillent. Le niveau scolaire de la main-d'œuvre atteint 12,3 ans et 43,7% ont

fait des études supérieures. C'est encore dans ce secteur que l'âge moyen est le plus élevé (40,9 ans), résultat associé à une très forte stabilité des emplois (près de 10 ans en moyenne). Le secteur public semble jouer un rôle important dans la reproduction des ménages, puisque 76% de ces emplois sont occupés par des chefs de ménage.

Le secteur privé formel présente les caractéristiques communes avec celles des entreprises "modernes" (c'est-à-dire, celles des Sociétés et Quasi Sociétés de la comptabilité nationale) que l'on peut retrouver aussi dans les pays industrialisés. Dans ce secteur, le taux de salarisation dépasse 92% et près de 60% des actifs exercent dans des établissements de plus de 50 personnes et 13% seulement exercent dans des établissements de moins de 10 personnes.

Ce secteur absorbe un tiers des emplois de l'industrie et un quart de ceux des services aux entreprises (banques, assurances, conseil et expertises). Parmi ces emplois, deux sur trois sont des emplois commerciaux ou de service aux ménages. Les caractéristiques de la main d'œuvre de ce secteur sont intermédiaires entre celles enregistrées dans le secteur public et celles du secteur informel. Ainsi, 22,8% sont des cadres, l'âge moyen y est de 35 ans et les emplois sont beaucoup moins stables (5,5 ans).

Tableaux 4.2 : Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	%	Age moyen	Proportion de femmes	Proportion de migrants	Proportion d'étrangers	Années d'études	Ancienneté dans l'emploi
Administration publique	72 000	5,5	39,9	29,2	75,9	2,1	12,6	9,7
Entreprises publiques	15 000	1,1	42,0	8,8	73,8	9,5	10,8	9,8
Entreprise privée formelle	228 000	17,4	34,8	20,4	71,9	17,8	8,5	5,5
Entreprises privées informelles	982 000	74,9	29,8	55,1	69,7	32,1	3,5	5,1
Entreprises associatives	15 000	1,1	32,6	18,4	61,2	21,1	7,2	6,1
Total	1 311 000	100	31,4	46,7	70,4	26,9	5,0	5,5

Secteur institutionnel	Branche					Total
	Primaire	Industrie	Commerce	Services aux ménages	Autres services	
Administration publique				31,9	68,1	100
Entreprises publiques	3,4	17,5	2,0	11,0	66,2	100
Entreprise privée formelle	1,5	33,8	19,2	11,8	33,7	100
Entreprises privées informelles	1,7	18,0	52,0	19,3	9,0	100
Entreprises associatives	3,2	7,9	15,3	21,4	52,2	100
Total	1,6	19,7	42,5	18,6	17,6	100

Note : L'industrie comprend les activités extractives, manufacturières, ainsi que la construction. Le commerce comprend aussi les hôtels, les restaurants. Les services aux ménages concernent les services de réparations, les activités de récréations, touristiques, et les services domestiques. Les autres services comprennent les services aux collectivités locales, les services aux entreprises, les banques et les télécommunications et les transports.

La main-d'œuvre du secteur informel enfin, se concentre dans des établissements de petite taille exerçant dans des conditions d'activité précaires. Près d'un emploi sur deux est de l'auto-emploi. Ceci se traduit par un taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs institutionnels (24%). La précarité des établissements peut aussi être appréhendée à travers le type d'établissements dans lesquels s'exercent les activités. En effet, 27,6% des activités sont réalisées dans de véritables établissements, le reste étant réparties

majoritairement entre les postes improvisés sur les voies publiques (31,2%), et les marchés (18%). Les activités de circulation (ambulant, véhicule et domicile des clients) demeurent le domaine de prédilection de l'emploi informel. L'emploi informel est avant tout commercial (52%), ensuite de services aux ménages (19,3%) et enfin industriel (18,1%).

Le secteur informel joue un rôle fondamental dans la satisfaction de la demande des ménages. La quasi-totalité des emplois commerciaux (près de 92%), huit emplois agricoles sur dix et huit emplois de services aux ménages sur dix en sont issus.

La main-d'œuvre y est jeune (34% ont moins de 25 ans), mais peu qualifiée. De fait, plus de deux actifs sur cinq ne sont jamais allés à l'école, le niveau d'étude moyen est à peine celui du CE2 (3,5 ans), tandis que seulement 2,9% des actifs informels ont fait des études supérieures. De plus, c'est le secteur le plus féminisé (55,1% des personnes qui y travaillent sont des femmes), et celui-ci concentre la main-d'œuvre secondaire du ménage (hors chef de ménage), plus particulièrement les conjoints et leurs enfants (38,5%).

L'argument selon lequel la migration joue un rôle dans l'explication du secteur informel est vérifié. En effet, sept travailleurs du secteur informel sur dix sont des migrants. Cette proportion atteint 71,9% pour les employés du secteur privé moderne, mais c'est surtout dans le secteur public et parapublic que le pourcentage de migrants est le plus élevé 75,9 %.

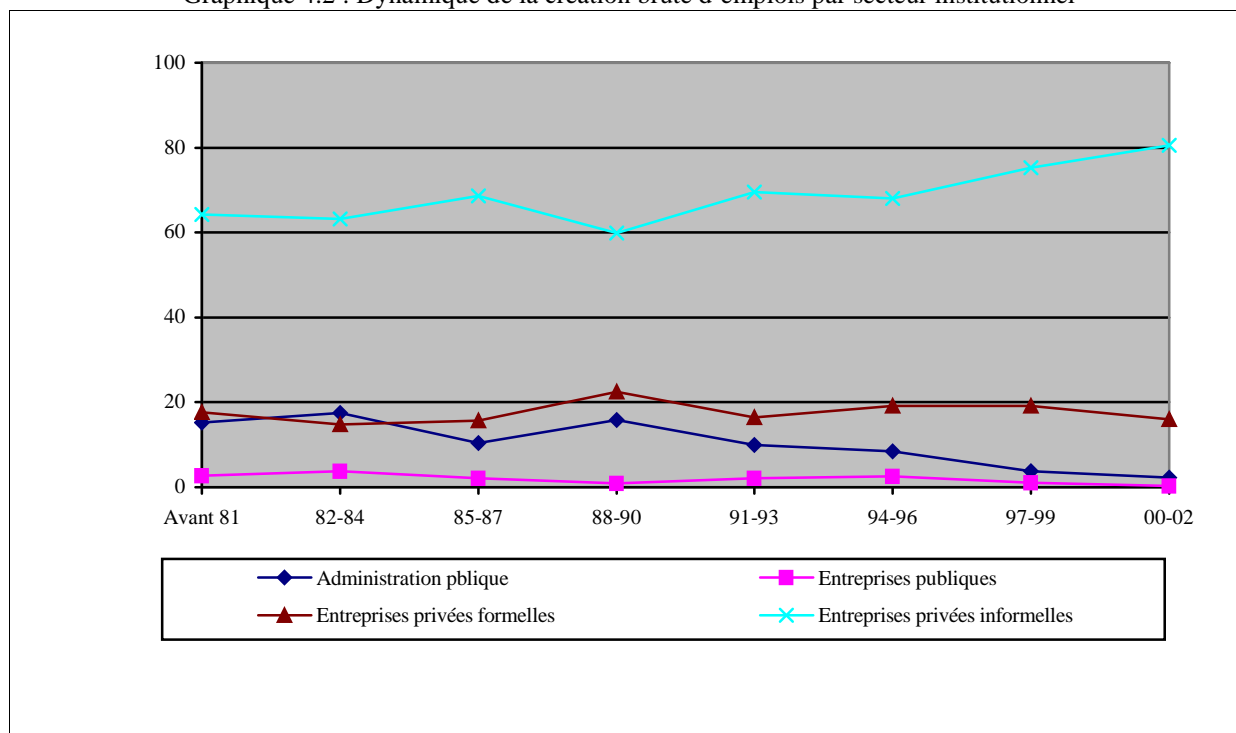
Dynamique des emplois sur longue période

La date de prise de l'emploi actuel est un précieux indicateur pour comprendre la dynamique de création des emplois sur le marché du travail dans la capitale économique.

En premier lieu, **le temps moyen passé dans l'emploi actuel par les actifs d'Abidjan est de 5,5 ans.** Mais la situation des différents secteurs est contrastée. C'est dans le secteur public que la longévité de l'emploi est maximale (près de 10 ans), et dans le secteur privé informel que la rotation dans l'emploi est la plus élevée (5,1 ans). Si la stabilité des emplois dans le secteur public est un mode de gestion généralisé dans ce secteur, tel n'est pas le cas dans le secteur informel où l'essentiel des emplois est plutôt de création récente. Ainsi, 47,4% des informels exercent leur emplois depuis moins de 3 ans (alors que 18% des emplois publics sont dans ce cas) et plus de 70% s'exercent depuis moins de 6 ans.

Le déclenchement et l'aggravation de la crise depuis les années 80 et le rétrécissement des embauches dans le secteur moderne (public et privé) se traduit par une contribution croissante du secteur informel à la création brute d'emplois. Ainsi, **entre 2000 et 2002, 80,5% des emplois créés dans l'année l'ont été par le secteur informel, tandis que le secteur public n'y contribuait que pour 2,2% et le secteur privé moderne pour 16%.** Alors que jusqu'en 1990, le secteur public garde un certain niveau dans la création brute d'emplois, la montée du secteur informel est nette à partir de cette date, date à laquelle la crise économique s'est trouvée très accentuée. Depuis, la contribution du secteur public n'a cessé de se contracter au profit du secteur informel. Quant au secteur privé formel, il connaît une évolution contrastée en matière de création d'emplois ; toutefois depuis 1985, ce secteur y contribue plus que le secteur public.

Graphique 4.2 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur institutionnel



Finalement, la répartition actuelle de la main-d'œuvre par secteur institutionnel est le résultat de cette accumulation de flux, marquée par un effet de substitution entre emplois publics et emplois privés.

La pluri-activité

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et compenser leur chute en période de récession. **Sur 1 311 000 actifs occupés à Abidjan, 64 000 personnes ont déclaré exercé une activité secondaire au cours de la semaine de référence, ce qui porte le taux de pluri-activité à 4,9%.** En fait, plus de 89 000 actifs occupés ont exercé un autre travail, en dehors de leur emploi principal, et 12 000 personnes déclarent même au moins deux emplois secondaires au cours de l'année écoulée.

Les emplois secondaires ont un profil sensiblement différent de celui des emplois principaux. Si le commerce demeure la branche la plus importante avec 38,3%, les services aux ménages occupent un poids plus important (28,9%) alors que l'industrie est relativement moins importante (14,4%). Mais surtout, les emplois secondaires **s'exercent presque exclusivement dans le secteur informel** qui en accueille 87,5%. Ce sont pour plus de huit sur dix des emplois non salariaux.

Enfin, les emplois secondaires permettent à ceux qui les exercent de gagner 57 000 Fcfa par mois en moyenne, pour une charge hebdomadaire d'environ 14 heures ; **ce qui signifie que la rentabilité des emplois secondaires (pour ceux qui en possède un) est nettement supérieure à celle des emplois principaux, ce qui est une particularité ivoirienne.**

V- REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITION D'ACTIVITE

Les revenus et les conditions de travail constituent de bons indicateurs de la qualité des emplois générés par les différents secteurs institutionnels. Or en la matière, tout oppose le secteur formel (administration, entreprises publiques, entreprises privées formelles, entreprises associatives) au secteur informel.

Les revenus du travail dans l'emploi principal

Le secteur public est celui où l'on enregistre les revenus les plus élevés. Le salaire mensuel moyen est de 256 000 Fcfa dans les entreprises publiques et de 221 000 Fcfa dans l'administration. De plus, la proportion de ce que l'on pourrait appeler les hauts revenus est également importante. La moitié des travailleurs des entreprises publiques (resp. de l'administration publique) ont un revenu supérieur à 230 000 Fcfa (resp. 187 000 Fcfa). Ces niveaux de rémunération ne s'expliquent pas par une charge de travail plus importante (on y travaille en moyenne moins que dans le privé), mais en partie par une ancienneté plus longue.

Dans **les entreprises privées formelles** où l'ancienneté est beaucoup plus faible, le revenu mensuel moyen atteint 146 000 Fcfa. On y note une concentration importante de revenus autour de la moyenne puisque la moitié des travailleurs de ce secteur ont un revenu mensuel moyen inférieur à 80 000 Fcfa et plus de 42% en ont un inférieur à 72 000 Fcfa. Dans ce secteur, le volume du travail hebdomadaire est pourtant plus important que dans le secteur privé (près de 47 heures par semaine). Il convient cependant de préciser que l'ancienneté y est beaucoup plus faible et le niveau de qualification également.

Les entreprises associatives présentent un certain nombre de déterminants des revenus individuels des entreprises privées formelles (ancienneté, taux de féminisation) mais s'en distinguent par d'autres (horaire de travail et scolarité plus faibles, etc.). Finalement, le revenu mensuel moyen y est inférieur à celui des autres entreprises formelles, 96 000 Fcfa. La moitié des personnes qui travaillent dans les entreprises associatives gagnent moins de 50 000 Fcfa par mois et neuf sur dix ont moins de 144 000 Fcfa par mois.

Enfin, **le secteur privé informel, qui concentrent près de 75% des emplois offrent également les rémunérations les plus faibles. Le revenu mensuel moyen, qui est de 40 000 Fcfa** représente moins de la moitié de celui du secteur associatif, moins du tiers de celui des entreprises privées formelles et moins du cinquième de celui des administrations. De plus, on relève une forte concentration de faibles revenus avec la moitié des travailleurs gagnant moins de 21 000 Fcfa par mois. S'il est vrai que les travailleurs de ce secteur détiennent le volume horaire de travail le plus élevé (près de 49 heures par semaine), toutes les autres caractéristiques permettant d'expliquer les écarts de rémunération sont en défaveur du secteur informel (ancienneté la plus faible, niveau d'éducation le plus faible, taux de féminisation le plus élevé).

Parmi les facteurs expliquant les écarts de revenus entre les différents secteurs institutionnels, la structure des emplois joue un rôle important. Dans le public, deux travailleurs sur trois sont des cadres alors que dans le secteur privé informel, près de la moitié des actifs (48%) travaillent plutôt à leur propre compte sans diriger de salariés. On est donc conduit, pour permettre des comparaisons plus pertinentes, à combiner le secteur d'activité précédent et la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 5.1 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	TOUS ACTIFS				TRAVAILLEURS DEPENDANTS		
	Horaires hebdomadaires (heures)	Revenus mensuels (en 1 000 Fcfa)			Avec bulletins de paie (%)	Avec contrat (%)	Travailleurs permanents (%)
		moyen	médian	horaire			
Administration publique	43,2	221	187	1,22	91,3	90,0	98,0
Entreprises publiques	43,5	256	230	1,40	91,1	93,4	97,2
Entreprise privée formelle	46,9	146	80	0,74	69,5	64,5	91,0
Entreprises privées informelles	48,7	40	21	0,19	7,8	7,3	91,4
Entreprises associatives	39,3	96	50	0,58	19,2	24,1	92,5
Total	47,9	71	36	0,35	31,4	34,7	92,1

A secteur institutionnel donné, la hiérarchie des salaires est toujours respectée, des cadres aux manœuvres. Cependant, l'existence d'une forte composante non salariale, la composante la plus importante du marché du travail en fait, vient brouiller cette hiérarchie. En particulier, les travailleurs à leur propre compte, qui représentent plus d'un tiers des emplois, obtiennent des revenus d'activité très hétérogènes.

Dans chaque secteur institutionnel, ce sont les cadres et patrons qui ont les revenus les plus élevés : 274 000 Fcfa dans le secteur public, 314 000 Fcfa dans le secteur privé et 86 000 Fcfa dans le secteur informel. L'avantage en faveur des cadres du secteur privé formel s'explique par l'existence d'une minorité de privilégiés avec des revenus moyens élevés. Ainsi dans le secteur privé formel, 8,5% des cadres ont un revenu supérieur à 576 000 Fcfa et deux sur cinq gagnent entre 144 000 Fcfa et 288 000 Fcfa. Par contre, dans l'administration publique, 2,7% des cadres seulement ont un revenu supérieur à 576 000 Fcfa alors que la moitié des cadres de l'administration publique ont un revenu compris entre 144 000 Fcfa et 288 000 Fcfa. De fait l'avantage des cadres du privé disparaît quand on considère le revenu médian puisque celui-ci est de 250 000 Fcfa dans le secteur public et 240 000 Fcfa dans le secteur privé formel.

Après les cadres, les employés et ouvriers suivent avec un revenu mensuel à peine égal au tiers de celui des cadres. L'écart le plus important entre les revenus des cadres et celui des employés et ouvriers se retrouve dans le secteur privé formel. Le groupe des employés et ouvriers est fortement hétérogène. Ceux du secteur public ont la plus longue ancienneté de toutes les catégories sociales et gagnent en moyenne 131 000 Fcfa par mois ; alors que la rotation de ceux du secteur privé est forte (5,9 ans dans le secteur formel et 4,3 ans dans le secteur informel) et les salaires sont également nettement plus faibles.

Chez les manœuvres, apprentis et aide familiaux, la situation est tout aussi contrastée, l'écart moyen entre les autres catégories et ces derniers étant le plus accentué dans l'informel. **Les manœuvres de ce secteur forment le groupe le plus défavorisé avec un revenu mensuel moyen de 16 000 Fcfa pour les horaires de travail les plus élevés, plus de 51 heures en moyenne par semaine.**

Les travailleurs à compte propre bénéficient de revenus relativement faibles, 42 000 Fcfa par mois en moyenne. Ces revenus sont nettement inférieurs à ceux des autres catégories

sociales, à l'exception du groupe des manœuvres, apprentis et aide familiaux. Même au sein du secteur informel, les travailleurs à compte propre gagnent 25% de moins que les employés et ouvriers alors même que leur ancienneté est supérieure de 25% à celle de ces derniers.

Cette hiérarchie des revenus entre les travailleurs à leur compte et les employés et ouvriers semblent trouver son explication dans les caractéristiques individuelles et des entreprises dans lesquelles exercent les uns et les autres. En premier lieu, les caractéristiques individuelles des employés et ouvriers sont meilleures que celles des travailleurs à leur compte. Ces derniers travaillent en moyenne 46,8 heures par semaine et ont 3,2 années d'étude alors que les employés et ouvriers travaillent en moyenne 49,1 heures par semaine et ont 4,6 années d'étude. En second lieu, les entreprises où exercent les employés et ouvriers se rapprochent plus des entreprises du secteur formel alors que celles où exercent les travailleurs à leur compte en sont vraiment éloignées. Par exemple, 35% des employés et ouvriers du secteur informel travaillent quand même dans des entreprises de 5 à 10 personnes alors plus de 83% des travailleurs à leur compte travaillent seuls et 55% des employés et ouvriers travaillent dans une entreprise disposant d'un local professionnel contre moins de 10% pour les travailleurs à leur compte.

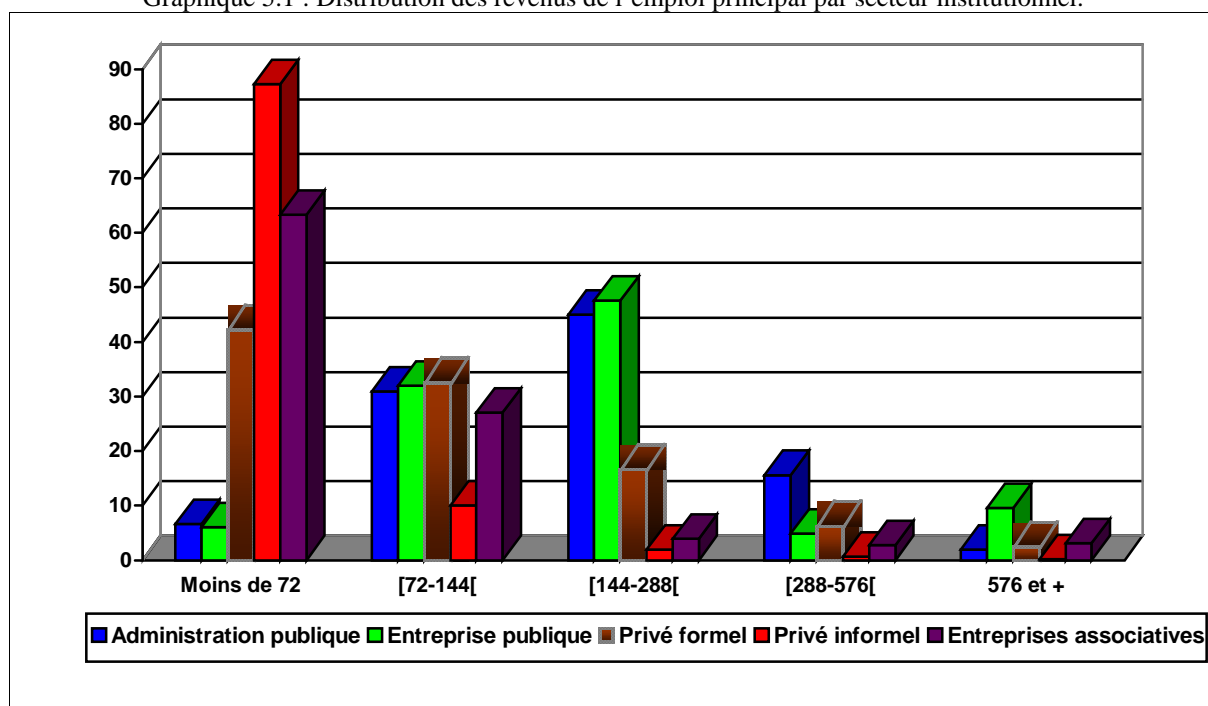
Tableau 5.2 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et CSP

	Effectif (en milliers)	Répartition (en %)	Ancienneté (années)	Horaires Hebdo (heures)	Revenu mensuel (en 1 000 Fcfa)	
					moyen	médian
Secteur public						
-Cadres	59 000	4,5	9,5	42,7	274	250
-Employés, ouvriers	24 000	1,8	10,7	44,1	131	130
-Manœuvres et autres	3 000	0,3	8,7	43,8	73	73
Secteur privé formel						
-Cadres, patrons	66 000	5,1	6,6	42,1	314	240
-Employés, ouvriers	114 000	8,7	5,9	47,0	92	74
-Manœuvres et autres	62 000	4,7	3,8	49,9	55	45
Secteur informel						
-Patrons, cadres	110 000	8,4	8,1	49,3	86	50
-Travailleurs à leur compte	468 000	35,7	6,1	46,8	42	25
-Employés, ouvriers	89 000	6,8	4,3	49,1	55	45
-Manœuvres et autres	313 000	23,9	2,9	51,3	16	11
Total	1 311 000	100	5,5	47,9	71	36

L'analyse de la dispersion des revenus montrent une certaine superposition des distributions par secteur institutionnel. On trouve des revenus faibles dans le secteur formel (en particulier dans les entreprises privées formelles et les entreprises associatives) et des revenus relativement élevés dans le secteur informel.

Au total, le revenu médian est égal au salaire minimum des catégories les moins qualifiées. Autrement dit, la moitié des actifs occupés gagnent moins que le salaire minimum (36 000 Fcfa par mois). La proportion d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum est nul dans le secteur public, 11% dans le secteur privé formel, 36% dans le secteur associatif et plus de 63% dans le secteur informel. A l'autre extrême, moins de 2% des actifs occupés gagnent plus de 576 000 Fcfa dans l'administration publique. Ces derniers représentent près de 10% dans les entreprises publiques et autour de 3% dans le reste du secteur formel. Ainsi dans l'ensemble, les revenus dans le secteur public sont plus concentrés alors que la dispersion est forte dans le secteur privé.

Graphique 5.1 : Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel.



Horaires de travail et sous-emploi

Pour l'ensemble des actifs occupés, la durée du travail a une distribution très étalée : 22% travaillent moins de 40 heures par semaine et 42% plus de 48 heures. Les horaires normaux qui sont la règle dans les secteurs public (deux salariés sur trois) et privé formel (près de trois salariés sur cinq) concernent moins d'un salarié sur trois dans les entreprises associatives et le secteur privé informel.

Le volume horaire du travail permet de quantifier l'importance du sous-emploi visible. Ainsi l'ensemble des personnes qui travaillent moins de 40 heures contre leur gré représentent 13,3% des actifs occupés, soit près de 174 000 personnes. C'est dans le secteur informel et dans les entreprises associatives que ce sous-emploi est le plus important, atteignant respectivement 16,5% et 11,7% des actifs occupés de ces secteurs. Les autres secteurs en sont relativement épargnés.

En fait le sous-emploi visible ne constitue qu'une des modalités à travers laquelle se manifeste le sous-emploi. Ainsi et paradoxalement, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut elle aussi être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire pour compenser une productivité du travail anormalement faible. Cette forme de sous-emploi peut être qualifiée de sous-emploi invisible.

Le niveau des revenus individuels permet d'estimer le sous-emploi invisible. Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum. On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 50%. Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante, avec près de deux personnes sur trois en situation de sous-emploi invisible.

Si maintenant on agrège les différentes composantes du sous-emploi au sens large (chômage, sous-emploi visible, sous-emploi invisible) pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient un taux de sous-emploi global de la main-d'œuvre de 60,3%, soit 915 000 personnes sur 1 517 000 actifs. Comme dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne, le sous-emploi du facteur travail (et non le seul chômage) apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail.

Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

D'une manière générale, l'emploi permanent est la règle sur le marché du travail en Côte d'Ivoire malgré la présence de catégorie de main-d'œuvre qu'on aurait pu juger comme occasionnelle (apprentis, aides familiaux), notamment dans le secteur informel.

En revanche, les types de relation de travail sont diversifiés selon les secteurs : neuf salariés sur dix sont détenteurs de contrats de travail dans le secteur public et neuf sur dix sont détenteurs d'un bulletin de paie contre respectivement sept sur dix et deux sur trois dans le secteur privé formel. Dans le secteur formel, ce sont les entreprises associatives qui offrent les emplois les moins sécurisés : moins d'un employé sur cinq a un bulletin de paie et moins d'un sur quatre a un contrat de travail. Dans le secteur informel, les relations de travail sont également informelles puisque 7,8% seulement sont détenteurs d'un bulletin de paie et 7,3% d'un contrat de travail.

La prise en compte des prestations sociales met encore plus en évidence les écarts entre les différentes catégories sociales. En fait, les prestations sociales sont plus fréquentes dans les catégories sociales les mieux rémunérées, venant ainsi accentuer les différences de qualité des emplois.

Les salariés du secteur public sont le plus souvent bénéficiaires de congés payés¹, d'avantages en nature et d'indemnités diverses. Les seuls avantages relativement plus fréquents dans le secteur privé formel sont les primes de fin d'année qui bénéficient à un tiers des cadres et un quart des employés et ouvriers. Les prestations sociales sont plutôt rares dans le secteur informel, à l'exception des primes de fin d'année qui bénéficient à un cadre de l'informel sur cinq.

D'une manière générale, les incitations au travail hors salaires sont peu répandues en Côte d'Ivoire. Même dans le secteur formel, l'assurance maladie profite à moins d'un salarié sur dix. La participation aux bénéfices ne profite qu'à 1% des salariés. En fait, seuls la sécurité sociale et les congés payés touchent une proportion relativement importante des salariés.

Enfin, le taux de syndicalisation moyen est faible dans la population active : 9,6% pour l'ensemble des actifs occupés et 15,5% si l'on se restreint aux seuls salariés. En fait ce taux moyen cache des disparités sectorielles importantes. Le taux de syndicalisation est relativement important dans le secteur public : deux actifs occupés sur cinq dans

¹ La notion de « congés payés » a été imparfaitement comprise pendant l'enquête et la proportion de bénéficiaires semble sous-estimée, notamment dans le public. Certains fonctionnaires ne prennent pas toujours leurs congés alors qu'ils y ont droit. D'autres personnes n'ont pas compris que le fait de bénéficier d'un congé et d'un salaire est synonyme de « congés payés » ; pour elles « congés payés » devraient être synonyme de double-salaire. La question sera clarifiée lors de la prochaine enquête.

l'administration et trois sur cinq dans les entreprises publiques ; il est plus faible dans le secteur privé formel où une personne sur quatre est syndiquée ; alors que la syndicalisation est rare dans le secteur privé informel (moins de 3%).

Par ailleurs à secteur institutionnel donné, le taux de syndicalisation épouse la hiérarchie des catégories sociales. Le taux de syndicalisation des cadres est légèrement supérieur à celui des employés et ouvriers qui eux, sont nettement plus syndiqués que les manœuvres.

Ainsi, la présence syndicale peut jouer un rôle important dans les négociations salariales et rendre ainsi le marché du travail plus rigide.

Tableau 5.3 : Taux de bénéficiaires des prestations par secteur institutionnel parmi les travailleurs dépendants

	Service médical	Congés payés	Participation aux bénéfiques	Primes de fin d'année	Autres primes	Indemnités diverses	Avantage en nature
Secteur public							
-Cadres	11,0	57,4	1,0	17,1	3,4	44,8	24,2
-Employés, ouvriers	10,6	49,5	1,6	15,2	7,8	38,8	25,0
-Manœuvres et autres	0,0	47,8	0,0	12,3	7,5	23,0	0,0
Secteur privé formel							
-Cadres	7,4	61,1	2,6	34,6	6,7	44,0	13,2
-Employés, ouvriers	4,9	37,8	2,6	25,4	6,5	32,4	11,0
-Manœuvres et autres	0,8	11,8	1,5	8,3	4,0	7,5	2,5
Secteur privé informel							
-Cadres	0,0	9,3	4,0	22,7	3,7	10,7	0,0
- Employés, ouvriers	1,4	7,4	0,3	3,9	1,3	3,4	3,3
-Manœuvres et autres	0,2	0,6	0,3	0,3	0,2	0,3	1,6
Total	2,9	19,2	1,0	10,0	2,7	14,7	6,8

VI- INSERTIONS DES MENAGES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

Dans les chapitres précédents, nous avons traité les données portant sur le marché du travail en considérant les individus comme unité d'analyse de base. Or, un certain nombre de décisions individuelles (décisions de poursuivre les études, de se porter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle des ménages. L'objectif de ce chapitre est d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entités spécifiques, sur le marché du travail.

Elaboration d'une typologie des ménages

Au vu des objectifs de l'enquête, une typologie des ménages en quatre classes est élaborée. Cette typologie se fonde sur le secteur d'activité du chef de ménage. On distingue :

- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé informel ;
- les ménages dont le chef est soit chômeur, soit inactif.

Cette typologie fonctionnelle ne se fonde pas directement sur le niveau des revenus, mais sur l'origine fonctionnelle de ces revenus. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois. Telle qu'elle est conçue, le coût du ciblage relative aux questions d'emploi et de revenu par rapport aux problèmes de lutte contre la pauvreté est faible. Le

tableau 6.1 donne la répartition des ménages par catégorie dans l'échantillon de l'enquête emploi de 2002.

La classe de ménages la plus importante est celle sont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé informel (que nous qualifierons de "*ménages informel*"), un ménage sur deux est dans cette situation. Ensuite viennent les ménages dirigés par une personne travaillant dans le secteur privé formel (que nous qualifierons de "*ménages formel*"). A elles deux, ces deux classes réunissent 75% des ménages.

Tableau 6.1 : Distribution des différentes catégories de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	
Répartition des ménages	9,3	22,3	52,3	16,1	100
Répartition des personnes de 10 ans et plus	14,1	24,1	42,7	19,1	100

Si cette typologie présente l'avantage majeur de la simplicité, reste à en démontrer la pertinence. Les chapitres précédents ont montré que le secteur institutionnel était un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. La constatation étant faite à l'échelle de l'ensemble des actifs occupés se vérifie en particulier pour la sous-population des chefs de ménages. En particulier, on retrouve la hiérarchie de qualité des emplois suivant le secteur institutionnel, organisée autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

C'est dans le secteur public que se concentrent les emplois les plus qualifiés (sept travailleurs sur dix sont des cadres), les mieux protégés (stabilité, contrat) et les mieux rémunérés. A l'inverse, les emplois informels apparaissent comme un cliché en négatif du précédent avec un taux de qualification faible (un actif occupé sur cinq est cadre ou patron) et le revenu mensuel moyen est inférieur au tiers de celui du secteur public. Le secteur privé formel offre des emplois médian entre ces deux extrémités aussi bien en termes de qualification, de stabilité et de revenus. Quant aux chefs de "*ménages chômeurs ou inactifs*", leur premier point commun est d'être dépourvu d'emploi.

Tableau 6.2. : Principales caractéristiques des chefs de ménages par type de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	
Caractéristiques socio-démographiques					
% de femmes	12,9	8,7	21,8	31,4	19,4
âge moyen	41,1	38,2	37,4	45,3	39,2
nombre moyen d'années d'études	12,3	8,7	3,8	6,3	6,1
Caractéristiques des emplois					
% de cadres	71,6	32,2	19,4	-	24,4
% d'actifs ayant un contrat	92,2	65,9	6,8	-	27,8
Revenus mensuels (en milliers de Fcfa)					
revenu moyen dans l'emploi principal	242	173	67	-	116
revenu médian dans l'emploi principal	225	97	45	-	70

Ces différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des différences sensibles des caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, les chefs de "*ménages publics*" ont le niveau de scolarité le plus élevé et l'âge moyen le plus élevé parmi les chefs actifs occupés. Les chefs de "*ménages informels*" ont le niveau scolaire le plus faible alors que les chefs de "*ménages chômeurs/inactifs*" se caractérisent par la plus grande proportion de

femmes et l'âge moyen le plus élevé. D'ailleurs dans cette dernière catégorie, les chômeurs sont en moyenne plus jeunes que les inactifs. Ces différences d'âge sont révélatrice de l'existence de sous-ensembles hétérogènes dont l'agrégation est contrainte pour des raisons de taille de l'échantillon ; chacun des deux sous-groupes ayant été faible pour des analyses pertinentes.

La forte polarisation des chefs de ménages en fonction du secteur institutionnel de l'emploi ne suffit pas à elle seule à valider une typologie portant sur les ménages plutôt que sur les individus. La diversité des sources d'emplois et de revenus pourrait venir brouiller la carte des types de ménages dans leur mode d'insertion sur le marché du travail. Dans la suite, l'on établit qu'en fait, le secteur institutionnel de l'emploi du chef de ménage est un indicateur des types d'emplois occupés par les autres membres du ménage, marque d'une certaine forme de reproduction sociale.

Il apparaît que les membres secondaires du ménages arrivent à s'insérer d'autant mieux sur le marché du travail que le chef de ménage est lui-même dans une position favorable. En effet les membres secondaires des "*ménages publics*" ont dix fois plus de chances à s'insérer dans le secteur public et deux fois plus dans le secteur privé formel que les membres des "*ménages informels*". De plus, le revenu mensuel moyen des premiers est 1,7 fois plus élevé que celui des seconds. Parmi les facteurs avancés pour expliquer ce phénomène, on peut avancer l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances, de longue date mise en évidence par les sociologues, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi.

Tableau 6.3. : Principales caractéristiques des membres secondaires des ménages par type de ménage

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	
Caractéristiques des membres secondaires					
nombre d'années d'études du conjoint	7,1	4,6	1,9	2,9	3,5
années d'études des enfants de plus de 15 ans	9,1	7,9	5,6	7,7	7,3
taux d'activité des membres secondaires	45,1	52,1	59,5	56,5	54,7
taux de chômage des membres secondaires	19,1	16,7	14,5	25,1	17,7
taux de salarisation des membres secondaires	44,1	36,7	22,4	39,9	32,0
revenu moyen des membres secondaires	45	41	27	49	37
Répartition de la main-d'œuvre secondaire					
secteur public	7,2	3,0	0,6	3,9	2,7
secteur privé formel	12,4	16,7	6,6	17,1	11,8
secteur informel	80,4	80,3	92,8	79,0	85,5
Total	100	100	1000	100	100

Cela étant, cette vision trop mécaniste de la réussite professionnelle devrait être modulée comme le montrent certains résultats. **En premier lieu, les membres secondaires des ménages ayant le niveau de rémunération le plus élevé ne sont pas ceux des "*ménages publics*", mais plutôt ceux des ménages de "*chômeurs/d'inactifs*".** Ainsi, il semble que certains chefs de "*ménages inactif*" n'ont ce statut que de par leur âge, mais en général une personne autre dans le ménage apporte un revenu. Ainsi, c'est dans le groupe des "*ménages chômeurs/inactifs*" que la proportion des membres secondaires des ménages exerçant leur emploi dans le secteur privé formel est la plus élevée. **En second lieu, le chômage affecte indifféremment l'ensemble des membres secondaires. Tous sont touchés par les difficultés du marché du travail : chômage élevé, informalisation.**

Mais en définitive, la typologie proposée permet bien de discriminer dans une large mesure le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. Or ces deux dimensions constituent les facteurs déterminants des modes de consommation.

Une fois additionnées toutes les sources de revenus d'activité (emplois principal et secondaire du chef de ménages et des membres secondaires), la hiérarchie des revenus mensuels s'échelonnent logiquement de 334 000 Fcfa pour les "*ménages publics*" à 68 000 Fcfa pour les "*ménages chômeurs/inactifs*". Même quand on tient compte de la taille différentielle des ménages qui est la plus élevée dans le secteur public, la même échelle des revenus est conservée.

Tableau 6.4. : Revenus d'activités des ménages

(Revenu en milliers de Fcfa)	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	
Revenu total moyen du ménage	334	231	95	68	145
Taille moyenne du ménage	6,5	4,8	3,9	4,9	4,5
Revenu moyen par tête	51	48	25	14	32
Revenu moyen par unité de consommation	61	58	30	16	39

Note: le revenu total du ménage est égal à la somme des revenus d'activités « activité principale et secondaire » de tous les membres du ménage exerçant un emploi. Pour les unités de consommation, compter 0,5 pour les individus de moins de 15 ans et 1 pour les autres.

De plus, le classement par secteur institutionnel révèle une très forte homogénéité des sources de revenu des ménages. **Les "*ménages publics*" tirent l'essentiel de leurs revenus du secteur public, de même pour les "*ménages privé formel*" et pour les "*ménages privés informels*". Seuls les "*ménages inactifs/chômeurs*" montrent une grande diversité dans l'origine de leurs revenus, 46,9% provenant du secteur informel, 38,6% du privé formel et 14,5% du secteur public.**

Tableau 6.5. : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménage

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur/Inactif	
Secteur public	78,6	3,0	0,9	14,5	20,3
Secteur privé formel	7,8	83,8	4,3	38,6	36,6
Secteur informel	13,6	13,2	94,8	46,9	43,1
Total	100	100	1000	100	100

Au niveau agrégé, il est intéressant de noter que plus de 20% du revenu total des ménages de la Capitale économique a été distribué par le secteur public, alors que ce dernier ne compte que 6,6% des emplois. Ce chiffre démontre l'importance de l'impact sur la demande finale de toute mesure de politique économique affectant la masse salariale du secteur public.

VII.- CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES

Les caractéristiques de l'habitat comme éléments de patrimoine des ménages montrent la relative bonne qualité des conditions de vie de la population d'Abidjan. Près de huit ménages sur dix ont un logement construit en matériaux définitifs, 92,6% des ménages sont raccordés au réseau électrique et plus de la moitié utilisent comme combustible pour la cuisine le gaz ou l'électricité. De plus, la moitié des ménages ont accès à l'eau courante et un sur trois dispose d'aisance privative avec chasse d'eau.

Par ailleurs, le taux d'équipement des ménages est appréciable. Le poste radio et le ventilateur sont respectivement présents dans huit et sept ménages sur dix. Le téléviseur est présent dans près de deux ménages sur trois, la cuisinière et le téléphone portable dans plus de deux ménages sur cinq et le réfrigérateur dans un ménage sur trois. Les seules ombres au tableau de l'équipement des ménages sont la voiture, le téléphone fixe et la chaîne hi-fi qui sont encore relativement rares.

Conditions d'habitation et catégories des ménages

La situation d'ensemble brossée ci-dessus cache cependant des disparités importantes en fonction des catégories de ménages définies dans le chapitre précédent.

Parmi les éléments les plus discriminants des conditions d'habitation, on relève l'accès à l'eau courante, l'utilisation d'aisance privative avec chasse d'eau et l'utilisation du gaz ou de l'électricité comme combustible pour la cuisine. Pour ces commodités, tout oppose une fois de plus les "*ménages formels*" des "*ménages informels*". Ainsi, 86,7% des "*ménages publics*" ont accès à l'eau potable, 85,6% utilisent un type d'aisance avec chasse d'eau et 88,6% utilisent le gaz ou l'électricité comme combustible pour la cuisine ; ces pourcentages sont respectivement de 37,2%, 18,2% et 41,5% pour les ménages informels. Il est également intéressant de noter qu'en matière de commodités, les "*ménages chômeurs/inactifs*" s'en sortent mieux que les "*ménages informels*", ce qui montre une fois de plus la position singulière de ces "*ménages chômeurs/inactifs*".

Tableau 7.1 : Principaux éléments de confort de l'habitat discriminant les catégories de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur /Inactif	
Mur en dur (béton, ciment, pierres)	89,3	85,6	74,0	84,3	79,8
Accès à l'électricité	97,1	94,0	91,4	91,9	92,6
Eau avec robinet intérieur ou extérieur	86,7	56,6	37,2	61,1	50,4
Aisance avec chasse d'eau (intérieur et extérieur privé)	85,9	43,6	18,2	42,2	34,6
Maison dans une concession	26,3	53,0	68,2	51,0	57,8
Combustible utilisé (gaz)	88,6	60,1	41,5	44,4	51,4

A l'exception peut-être du poste radio et du ventilateur, les autres éléments d'équipement des ménages sont tout aussi discriminants entre les classes de ménages que les conditions d'habitation et confortent les résultats ci-dessus. A titre d'illustration, la voiture est possédée par un "*ménage public*" sur cinq et seulement un sur vingt-cinq des "*ménages informels*". Quant au téléphone fixe, il est possédé par deux "*ménages publics*" sur cinq et un sur vingt seulement des "*ménages informels*".

Tableau 7.2 : Principaux éléments d'équipement discriminant les catégories de ménages

	Type de ménage				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur & Inactif	
Eléments discriminants					
Voiture	21,1	13,0	3,8	8,1	8,3
Poste téléviseur	89,6	74,4	54,1	55,8	62,6
Réfrigérateur	77,5	43,7	22,9	33,1	34,7
Cuisinière	80,9	53,6	34,8	42,5	44,9
Téléphone fixe	38,2	18,5	4,8	20,4	13,8
Téléphone portable	75,8	52,4	31,2	34,0	40,9
Chaîne HI-FI	35,9	21,5	9,1	15,3	15,6
Maison en location	12,6	7,2	4,0	14,7	7,3
Eléments peu discriminants					
Poste radio	92,3	85,6	75,2	76,5	79,6
Ventilateur	88,5	78,7	66,4	64,0	71,0

Le statut d'occupation

Le mode d'occupation largement dominant de l'habitation des ménages abidjanais est la location puisque près de trois-quart des ménages sont dans cette situation. La propriété n'est le fait que de 18,2% des ménages, dont 12% détiennent un titre foncier.

Les "*ménages chômeurs/ inactifs*" sont relativement les plus nombreux à être propriétaires, suivis par les "*ménages publics*". On pourrait penser que les "*ménages publics*" et "*privés formels*", beaucoup plus aisés disposent peut-être par ailleurs de maisons en location. Mais il n'en est rien puisque les "*ménages chômeurs/inactifs*" ont deux fois plus de chance d'avoir une maison en location que les "*ménages privés formels*"; tout en devançant également les "*ménages publics*". En fait il s'avère simplement que les ménages dont le chef est inactif, eu égard à l'âge plus avancé de leur chef, ont eu le temps d'accéder à la propriété. Toutefois, même si le taux d'accès à la propriété est plus important pour ces derniers ménages, un élément important, à savoir la valeur du logement n'a pas été prise en compte. Sa présence dans l'analyse aurait peut-être changer la nature des résultats à l'avantage des "*ménages publics*".

Pour les autres modes d'accès à la propriété, on notera que les "*ménages publics*" sont les seuls où le logement par l'employeur est un tant soit peu important (12,9%). A l'opposé, les "*ménages privés informels*" et les ménages "*chômeurs/inactifs*" sont ceux où on est quelquefois logés par un tiers (respectivement 5,6% et 6,1%). On notera également que 2,8% des "*ménages chômeurs/inactifs*" sont logés par l'employeur (plus que les "*ménages privés formels*" et les "*ménages privés informels*"), montrant ainsi une fois de plus que la présence de membres secondaires de ces ménages sur le marché du travail n'est certainement pas la plus défavorable.

Tableau 7.3 : Mode d'occupation des logement par catégorie de ménages

	Type de ménage				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur & Inactif	
Propriété avec titre	20,7	12,2	7,0	22,7	12,0
Propriété sans titre	3,3	3,8	6,4	10,9	6,2
Location	58,8	78,4	79,9	56,0	73,7
Logé par l'employeur	12,9	2,3	0,9	2,8	2,7
Logé gratuitement par un tiers	2,9	3,3	5,6	6,1	4,9
Autre mode d'occupation	1,5	2,9	0,2	1,4	0,5
Total	100	100	100	100	100

VIII.- TRAJECTOIRE ET PERSPECTIVES

L'enquête emploi 2002 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail, aussi bien dans un sens rétrospectif que prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier les caractéristiques de **la mobilité sociale inter-générationnelle, ainsi que le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.**

La mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale, puisque c'est à travers elle que l'on peut juger de l'efficacité réelle d'un des principes fondateurs des sociétés modernes : celui de l'égalité des chances et de la méritocratie.

En interrogeant sur leur père **l'ensemble des individus de 15 ans et plus** présents dans l'enquête emploi 2002, nous disposons d'éléments de réponse à cette question de la dynamique sociale. Nous aborderons ici cette question en traitant deux points principaux : **l'éducation et l'emploi.**

La mobilité scolaire

Dans le chapitre I, nous avons mis en évidence la nette amélioration réalisée au cours du temps en matière de fréquentation scolaire (voir graphique 1.2). En élargissant le diagnostic sur une plus longue période, puisque certains pères sont nés au début du siècle, on constate effectivement une extraordinaire progression en matière de niveau d'éducation. Globalement, il ressort que **les abidjanais de 15 ans et plus jouissent en moyenne de près de trois années d'études supplémentaires que leur père.** Dans la tranche d'âge de 15 à 29 ans, ce niveau est facilement atteint du fait que de nombreux individus sont susceptibles d'être encore à l'école. En dehors de cette tranche d'âge, l'écart le plus élevé est obtenu dans la tranche d'âge 45-59 ans. Les individus de cette tranche ont en moyenne 4 années d'études de plus que leur père. On retrouve encore ici (comme dans le chapitre I) des inégalités entre garçons et filles. Les écarts entre fils et pères (4,0 ans) sont nettement plus importants que les écarts entre fille et père (1,5 ans).

En considérant toujours les individus de 15 ans et plus, on constate que 82,0% de ceux-ci ont un niveau d'études supérieur à celui de leur père, traduisant ainsi une amélioration générale du niveau scolaire en hausse. Pour les individus de plus de 24 ans (pour lesquels la

scolarisation est terminée), le chiffre est de 89% dont 92% chez les hommes et 85% les femmes.

De plus, **l'élévation du niveau scolaire a profité avant tout à ceux dont le patrimoine scolaire familial était plus faible, réduisant par là les inégalités en matière d'éducation.** Ainsi, tous ceux dont le père n'a pas fréquenté l'école ont un niveau au moins égal au sien. Ils ont en moyenne presque atteint la fin du cycle primaire, soit 4,3 années de plus que leur géniteur. Par contre la différence est de près d'une année pour ceux dont le père a atteint le cycle secondaire mais en faveur du père.

Tableau 8.1 : Nombre moyen d'années d'étude du père et de ses enfants selon la génération et le sexe

Age des enfants	Père	Fils	Père	Fille	Père	Enfant
15 – 29 ans	4,4	7,3	3,7	4,8	4,0	5,9
30 – 44 ans	1,9	6,9	2,4	4,7	2,1	5,9
45 – 59 ans	1,1	6,8	1,5	3,9	1,3	5,6
60 ans et plus	0,7	4,4	1,0	1,2	0,8	2,9
Total	3,0	7,0	3,1	4,6	3,1	5,8

Par ailleurs, ce phénomène de mobilité scolaire ascendante a un effet beaucoup plus marqué sur les migrants que sur les natifs de la capitale. Les premiers ont en moyenne 3,0 années d'études réussies de plus que leur père contre 2,1 pour les natifs. L'explication de cet avantage des migrants sur les natifs est double. En premier lieu les pères des migrants ont un nombre d'années d'étude moindre que celui des natifs. En second lieu, un certain nombre de migrants viennent justement dans la capitale économique pour poursuivre leurs études qu'ils n'auraient peut-être pas poursuivis dans leurs localités d'origine.

Cependant, malgré cette mobilité scolaire ascendante d'ensemble, on relève une certaine forme de reproduction sociale qui tend à montrer que les inégalités de chances ne sont pas totalement gommées. En effet, il reste une corrélation positive entre le niveau d'étude du père et celui de ses enfants. Ainsi, un enfant dont le père n'a pas été à l'école risque 20 fois plus de ne pas aller à l'école qu'un enfant dont le père a fait des études universitaires. A contrario, un enfant dont le père a fait des études universitaires a lui-même quatre fois plus de chance de faire des études universitaires qu'un enfant dont le père n'a pas été à l'école.

Tableau 8.2 : Table de mobilité scolaire

Père	Enfant					Au moins autant que leur père	Nombre d'années en plus
	Pas d'école	Primaire	Secondaire	Universitaire	Total		
Pas d'école	44,4	23,7	24,6	7,3	100	100,0	4,3
Primaire	16,9	28,5	43,0	11,6	100	76,0	3,3
Secondaire	6,0	20,9	54,0	19,0	100	50,0	-0,5
Universitaire	2,1	11,0	56,6	30,3	100	13,0	-5,4
Total	30,2	23,5	34,9	11,4	100	82,0	2,7

La mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à une autre. Elle se fonde sur l'analyse de la branche d'activité et de la catégorie sociale des parents et des enfants.

Si l'on compare le type de branches dans lesquelles exercent les actifs occupés d'aujourd'hui avec celles où travaillaient leur père, on observe une déformation importante de la structure productive, du secteur primaire (agriculture) au profit des activités commerciales et de services. Alors que 45,5% des pères étaient agriculteurs, ils ne sont plus que seulement 1,5% chez leurs enfants. A l'inverse, la proportion d'emplois commerciaux a plus doublé, en passant de 14,7% chez les pères à 33,5% chez leurs enfants.

Cependant, il existe une certaine propension des enfants à exercer dans la même branche que leur père, mais le processus de rétention est presque faible. Ce sont seulement 17% des actifs de 15 ans et plus qui sont concernés par cette situation. Encore ce chiffre est-il sur-estimé compte tenu du peu de finesse de l'agrégation en quatre branches (agriculture, industrie, commerce et service). Ainsi un fils d'instituteur qui devient mécanicien sera classé comme immobile selon cette nomenclature, puisqu'il reste dans la branche « service ».

Tableau 8.3 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité

Branche du père	Branche des enfants					Total	Global
	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	Total		
Agriculture	1,6	18,2	35,4	27,1	100	45,5	
Industrie	1,4	23,5	28,4	24,8	100	8,5	
Commerce	2,1	17,3	41,6	26,2	100	14,7	
Service	1,1	23,5	26,3	63,9	100	31,2	
Total	1,5	19,9	33,5	40,3	100	100	

(Note : le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la branche d'activité du père (lorsque la personne avait elle-même 15 ans).

Les mécanismes de reproduction sociale sont plus visibles avec la catégorie socioprofessionnelle. D'abord on observe une certaine déformation de la catégorie socioprofessionnelle vers les emplois salariés, plus précisément vers le salariat non qualifié. La proportion des non-salariés passe de 67,3% chez les pères à 58,6% chez leurs enfants. Mais surtout, on constate clairement une certaine prééminence des enfants à parvenir au même statut social que le père. Comme le montre le tableau 8, un enfant de cadre a la plus forte probabilité à devenir lui-même cadre. En fait cette probabilité est 2,5 fois plus élevée que celle d'un enfant d'employé, 4,5 fois que celle d'un enfant de salarié non qualifié et 3 fois plus que celle d'un enfant de non salarié. De même, un enfant d'une catégorie sociale, quelle que soit, a la plus forte probabilité de demeurer dans la même catégorie sociale que son père.

C'est donc une autre forme de reproduction sociale qui est à l'œuvre, d'une part le cercle vertueux des emplois de cadres et d'autre part, le cercle vicieux des emplois non salariés. Cela étant, cette affirmation doit être modulée par la dominance de l'emploi non salarié sur le marché du travail.

Tableau 8.4 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socioprofessionnelle.

CSP du père	Catégorie socioprofessionnelle					Global
	Cadre	Employé, ouvrier qualifié	Salarié non qualifié	Non salarié	Total	
Cadre	24,9	8,2	20,0	46,9	100	11,8
Employé, ouvrier qualifié	9,6	11,0	24,6	54,8	100	8,8
Salarié non qualifié	5,5	4,9	29,6	59,9	100	12,2
Non salarié	7,7	5,6	25,9	60,8	100	67,3
Total	9,6	6,3	25,5	58,6	100	100

Le type d'emplois désirés par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail mérite une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Nous centrerons nos analyses sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue le maillon essentiel de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des toutes prochaines années.

En 2002, l'agglomération d'Abidjan comptait environ 780 000 jeunes de 15 à 24 ans, dont 351 000 exerçaient un emploi, 75 000 étaient au chômage et 353 000 étaient inactifs. Le taux de chômage chez ces jeunes est très élevé, 17,5% contre 13,5% pour l'ensemble de la population.

Dans le groupe des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans, 35,6% se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et n'en recherchent pas d'autre dans un avenir proche. Mais, en contrepartie, environ 64,4% désirent obtenir un nouvel emploi, soit en changeant d'entreprise (47,3%), soit par des mécanismes de promotion interne au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent (17,1%).

Le fort niveau d'insatisfaction à l'emploi exercé décroît avec l'âge, puisqu'il passe de 61,3% chez les jeunes à 33,6% dans la tranche 45-59 ans et 15,8% pour ceux qui ont 60 ans et plus. On peut voir dans ce phénomène l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doivent permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité.

Le niveau de satisfaction semble être quelque peu corrélé positivement avec la rémunération perçue. Ainsi, les jeunes « satisfaits » touchent en moyenne environ 28 000 Fcfa par mois, alors que ceux qui veulent changer d'emploi gagnent 22 000 Fcfa.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note un désajustement entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois. Le secteur public (Administration et Entreprises publiques), qui a créé moins de 2% des emplois en 2001-2002 fonde environ un quart des souhaits des jeunes. Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2001-2002 avec 83,1% des emplois créés, attire environ 48% des jeunes.

L'analyse en termes de catégories socioprofessionnelle confirme « l'irréalisme » des jeunes. Plus de 14% désirent un emploi de cadre, contre seulement moins de 2% des postes offerts par le marché en 2001-2002, et seulement 11,1% désirent un emploi d'ouvrier non qualifié ou de manœuvre alors que ces catégories représentent plus d'un tiers des opportunités d'emplois.

Tableau 8.5 : Emploi désiré par les jeunes et création d'emploi

Secteur Institutionnel								
	Administration		Entreprise publique		Secteur privé formel		Secteur informel	Total
Emploi désiré par les jeunes	22,8		3,5		25,8		47,9	100,0
Emplois créés en 2001-2002	1,4		0,2		15,3		83,1	100,0
Catégorie Socioprofessionnelle								
	Cadre sup	Cadre moy	Ouv. qual.	Ouv. Non qual.	Manœuvre	Patron	Autre non salarié	Total
Emploi désiré par les jeunes	14,1	18,1	7,0	7,4	3,7	8,5	41,1	100,0
Emplois créés en 2001-2002	1,4	3,2	2,9	10,9	23,1	5,3	53,1	100,0

Ces résultats montrent que les nouvelles générations vont au devant de désillusions, qui, si elles ne sont pas corrigées, sont porteuses de tensions sociales majeures. Sans doute est-il temps de faire comprendre aux jeunes que le salariat n'est pas le but d'une trajectoire professionnelle réussie et que le lien entre formation universitaire et emploi public est définitivement révolu.

Par ailleurs, il est nécessaire de remettre en question le mode actuel de gestion des emplois formels, en particulier dans le secteur public, dont les jeunes sont injustement exclus. Un mode plus équitable de partage de ce type d'emplois doit être promu, en favorisant par exemple les départs volontaires ou les retraites anticipées au profit des jeunes générations plus diplômées et motivées.

Méthodologie

L'enquête 1-2-3 est une enquête à trois phases sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages. La phase 1 de cette enquête qui fait l'objet du présent document est relative aux conditions d'activité des individus. Son objectif est de fournir des informations sur la situation du marché du travail (situation dans l'activité, niveau des rémunérations et des qualifications, qualité des emplois, mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, etc.) et de permettre de tirer des échantillons pour les deux phases ultérieures de l'enquête (secteur informel et conditions de vie).

Le champ géographique coïncident avec le district d'Abidjan, composée des dix communes. Dans cette aire, on s'intéresse à tous les ménages privés à l'exclusion des ménages du personnel diplomatique et du personnel non ivoirien des organisations internationales. Ainsi, les ménages collectifs (internats, casernes, etc.) ne font pas partie du champ de l'enquête.

Le plan de sondage retenu est un sondage stratifié à deux degrés. Les strates sont les dix communes d'Abidjan. En fait, neuf strates sont définitivement retenues, la commune du Plateau, compte tenu de sa petite taille, a été regroupée avec la commune de Cocody. La base de sondage initiale est composée des îlots du RGPH de 1998. Cette base a été retravaillée. D'abord elle a été élaguée de certains îlots qui y figuraient en double ; ensuite, les îlots de taille trop petite ont été regroupés afin de disposer d'unités primaires (UP) de taille relativement homogène (200 ménages). Ce travail a permis d'obtenir 2 483 zones de dénombrement (Z.D) qui sont utilisées comme unités primaires au premier degré de sondage. La taille de l'échantillon a été fixée à 2 500 ménages. Eu égard à la taille très inégalitaire des différentes strates, la répartition de l'échantillon a été faite de manière à assurer un minimum de 200 ménages dans chaque strate.

Au premier degré de sondage, 125 Z.D ont été tirées avec probabilités proportionnelles à leur taille au RGPH de 1998. Ces Z.D ont ensuite été dénombrées. Le dénombrement a été systématique, tous les bâtiments ayant été concernés. Suite au dénombrement, les ménages ne remplissant pas les critères d'appartenance au champ de l'enquête (diplomate, etc.) et les bâtiments à usage commercial ont été éliminés du fichier. Au second degré, 20 ménages ont été tirés à probabilité égale dans chacune des 125 Z.D.

En définitive, 2 496 ménages et 11 352 individus, dont 11 257 résidents et 95 visiteurs ont été enquêtés.

Concepts et indicateurs

Population en âge de travailler : Population de 10 ans et plus.

Population active occupée : Population ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi (congé, maladie, grève, etc.) plus les personnes en arrêt provisoire de travail (congé technique par exemple) mais devant reprendre leur travail dans un délai d'un mois.

Chômeurs : Personnes n'ayant pas travaillé au sens de la définition précédente lors de la semaine précédant l'enquête, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête et étant disponible pour travailler.

Population active : Population active occupée plus chômeurs.

Secteur Informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de compte contribuable (n° fiscal), et/ou qui ne tiennent pas de comptabilité.

Taux d'activité : Rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Rapport du nombre de chômeurs à la population active.

Taux de dépendance : Rapport du nombre de personnes au chômage ou inactives, au nombre d'actifs occupés.

Taux de salarisation : Rapport du nombre de salariés, à la population active occupée.

Taux de pluri-activité : Rapport du nombre de personnes exerçant au moins deux emplois à la population active occupée.

Taux de sous-emploi visible : Rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 40 heures par semaine, à la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : Rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire (36 000 Fcfa par mois), à la population active occupée.

Taux de sous-emploi global : Rapport du nombre de chômeurs, et d'actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible), à la population active.

Le marché du travail à Abidjan en 2002

<i>Situation socio -démographique</i>	
Population	3 046 000
Âge médian	22 ans
Proportion de migrants	49,6%
Taux net de scolarisation primaire	74,7%
Taux net de scolarisation secondaire (1er cycle)	60,1%
Proportion de 10 ans et + qui déclarent parler français couramment	66,4%
Nombre de ménages	673 000
Taille moyenne des ménages	4,6
Proportion de ménages dirigés par une femme	19,4%
<i>Activité</i>	
Nombre d'actifs	1 517 000
Taux d'activité	65,1%
Taux d'activité des hommes	70,1%
Taux d'activité des femmes	60,3%
Taux d'activité des 10-14 ans	16,3%
<i>Chômage</i>	
Nombre de chômeurs	205 000
Taux de chômage	13,5%
Taux de chômage des hommes	13,1%
Taux de chômage des femmes	14,0%
Proportion de primo-demandeurs	53,9%
Durée moyenne du chômage (mois)	31,2
Proportion de chômeurs de longue durée	46,4%
Salaire de réservation des chômeurs (1 000 Fcfa)	135
<i>Emploi</i>	
Nombre d'actif occupés	1 311 000
Proportion d'emplois dans l'administration publique	5,5%
Proportion d'emplois dans les entreprises publiques	1,1%
Proportion d'emplois dans le secteur privé formel	17,4%
Proportion d'emplois dans le secteur informel	74,9%
Nombre d'heures ouvrées par semaine	47,9
Taux de salarisation	40,8%
Taux de pluri-activité	4,9%
Revenu mensuel moyen dans l'emploi secondaire (1 000 Fcfa)	74,9
<i>Revenus (en milliers de Fcfa) et sous emploi</i>	
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal	71
Revenu mensuel médian dans l'emploi principal	36
Revenu mensuel moyen dans l'administration	221
Revenu mensuel moyen dans les entreprises publiques	256
Revenu mensuel moyen dans le secteur privé formel	146
Revenu mensuel moyen dans le secteur informel	40
Taux de sous-emploi visible	12,5%
Taux de sous-emploi invisible	50,3%
Taux de sous-emploi global	58,0%